

COMMUNE DE MONTREUX

Séance du 6 octobre 2010

Président : M. Guillaume WICHT
Secrétaire : Mme Françoise JORDAN
Scrutateurs : M. Felice CALVO
 : M. Franco MEICHTRY
Huissier : M. Jean-Michel TALON

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués ce mercredi 6 octobre 2010 à 20h00, en l'Aula du Collège secondaire de Montreux-Est, à Montreux. L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} septembre 2010.
2. Prestation de serment d'une conseillère ou d'un conseiller, en remplacement de :
 - 2.1. Mme Karine Chevallier (plr), démissionnaire ;
 - 2.2. M. Claude Vidoz (soc), démissionnaire.
3. Communications du Bureau, notamment sur la composition :
 - 3.1. de la commission chargée de l'examen de la motion de M. Bernard Gret « Election d'un sapin Président » ;
 - 3.2. de la commission chargée de l'examen du postulat de M. Salvatore Giannone demandant de renforcer la présence policière en ville par la création de huit nouveaux postes à Police Riviera dans un délai d'une année ;
 - 3.3. de la commission chargée de l'examen du postulat de M. Salvatore Giannone « Une Réception à la place de l'Hôtel de Ville » ;
 - 3.4. de la commission chargée d'étudier le préavis *déposé par la VOIE DE L'URGENCE au sens de l'art. 80 RCom* relatif à l'adoption du plan partiel d'affectation (PPA) « Derray la Cor » (26/2010).
4. Correspondance.
5. Communication de la Municipalité.
6. Motions, postulats et interpellations déposés.

7. Nominations :
 - 7.1. d'un membre du Conseil intercommunal de Sécurité Riviera, en remplacement de M. Jean-Michel Talon (soc), démissionnaire ;
 - 7.2. d'un membre de la Commission intercommunale de contrôle de l'ORPC Riviera, en remplacement de M. Jean-Michel Talon (soc), démissionnaire.
8. Préavis de la Municipalité :
 - 8.1. *déposé par la VOIE DE L'URGENCE au sens de l'art. 80 RCom¹* relatif à l'adoption du plan partiel d'affectation (PPA) « Derray la Cor » (26/2010) (rapp. : M. Alain Borlat).
9. Rapports des commissions :
 - 9.1. chargée d'étudier le préavis relatif à l'adoption du plan partiel d'affectation (PPA) « Derray la Cor » *déposé par la VOIE DE L'URGENCE au sens de l'art. 80 RCom (26/2010)* (rapp. : M. Alain Borlat) ;
 - 9.2. relatif à l'adoption du plan partiel d'affectation (PPA) « rue Gambetta – rue du Port » à Clarens (18/2010) (rapp. : M. Emmanuel Getaz) ;
 - 9.3. sur l'octroi d'un crédit de Fr. 7'750'000.- pour l'assainissement des installations scéniques et acoustiques de l'auditorium Stravinski du Centre de Congrès et de Musique de Montreux (20/2010) (rapp. : Mme Irina Gote) ;
 - 9.4. chargée de l'examen de la prise en considération ou non de la motion de M. Domenico Silleri, à considérer comme un postulat, demandant à la Municipalité d'introduire la gratuité des transports VMCV aux retraité(e)s AVS habitant la Commune de Montreux ;
 - 9.5. chargée de l'examen de la prise en considération ou non de la pétition de M. Giovanni Forlano, demandant à la Municipalité d'instaurer la gratuité de l'abonnement général aux VMCV pour tous les citoyens ayant atteint et dépassé l'âge de la retraite ;

Note : ces 2 objets ont été étudiés par une même commission ad hoc, vu l'unicité de leur matière (rapp. : M. Daniel Manzini) ;

 - 9.6. chargée de l'examen de la prise en considération ou non du postulat de M. Jean-Pierre Buholzer demandant la possibilité de construire une patinoire sur le territoire de la Commune de Montreux (rapp. : M. Salvatore Giannone) ;
 - 9.7. chargée de l'examen de la prise en considération ou non du postulat de M. Jean-Pierre Buholzer « Mettre à disposition de la population de Montreux et de ses visiteurs des vélos électriques » (rapp. : M. Denis Golaz) ;

¹ Règlement du Conseil communal du 6 septembre 2006 RCom – RSRC 175.11.1.01

- 9.8. chargée de l'examen de la prise en considération ou non du postulat de M. Patrick Aubort « Chailly : axe de transit ou village agréable à vivre » (rapp. : M. Bernard Gret) ;
 - 9.9. chargée de l'examen de la prise en considération ou non du postulat de M. Emmanuel Gétaz « Pour augmenter le nombre d'appartements à loyer abordables, commençons par reconstruire "Les Iris" » (rapp. : M. Ludwig Lemmenmeier)
 - 9.10. chargée de l'examen de la prise en considération ou non du postulat de M. Emmanuel Gétaz « Pour que nos géants culturels n'aient plus des pieds d'argile, renforçons leur fonds propres » (rapp. : M. Franco Meichtry).
10. Préavis de la Municipalité :
- 10.1. sur la rémunération et les indemnités diverses des membres du Conseil communal pour la législature 2011 – 2016 (23/2010) ;
 - 10.2. sur la fixation du taux d'activité, de la rétribution et des indemnités diverses de la Municipalité pour la législature 2011 – 2016 (27/2010) ;
 - 10.3. sur l'octroi d'un crédit de Fr. 1'100'000.-- pour remplacement les transformations et l'extension du bâtiment de l'établissement horticole de la Karma à La Tour-de-Peilz (30/2010) ;
 - 10.4. sur l'octroi d'un crédit de Fr. 960'000.— pour remplacement du couvert existant par la création d'un couvert sécurisé et d'une zone de stockage de matériels fermée en partie inférieure pour la voirie communale de Chailly/Montreux (31/2010) ;
 - 10.5. relatif à l'élaboration d'un diagnostic communautaire pour l'amélioration de la qualité de vie des aînés à Clarens (32/2010) ;
 - 10.6. sur la modification des statuts de Sécurité Riviera afin d'intégrer l'ORPC Riviera dans l'Association de communes (33/2010).

11. Préavis et rapports de la Municipalité :
 - 11.1. sur l'adaptation du règlement sur les pensions de retraite des membres de la Municipalité du 7 septembre 1977 (28/2010) ;
 - 11.2. en réponse à la motion de M. Pierre-André Spahn « Modification du règlement fixant les conditions du droit à la retraite de municipaux » (24/2010) ;
 - 11.3. en réponse au postulat de M. Bernard Tschopp intitulé : « Combien valent les engagements de retraite qu'a pris la commune ? » (29/2010) ;

Note : Ce préavis et ces rapports seront étudiés par une même commission ad hoc, vu la proximité de leur matière.
12. Rapports de la Municipalité :
 - 12.1. concernant la proposition de M. Daniel Manzini demandant la modification du règlement communal visant à interdire à la Municipalité toute possibilité de financement de campagne de propagande en relation avec des votations populaires (22/2010) ;
 - 12.2. en réponse à la motion transformée en postulat de M. Salvatore Giannone « Amendes d'ordre et Festivals » (25/2010) ;
 - 12.3. en réponse à la motion (ancienne) de Mme Jacqueline Pellet intitulée : « Pour des quais sans voitures » (34/2010).
13. Développement d'une motion et des postulats suivants :
 - 13.1. motion de M. Jean-Pierre Buholzer « Montreux – Plage : du rêve à la réalité » ;
 - 13.2. postulat de M. Christophe Privet « Pour Montreux, réagir aujourd'hui, c'est penser à demain » ;
 - 13.3. postulat de Mme Jocelyne Bouquet « Afin d'assurer la qualité de la vie à Chernex, réalisons la zone 30 km/h (et même 20 km/h aux endroits sensibles) maintenant et trouvons des solutions pour garantir la sécurité des piétons et le parcage des voitures » ;
 - 13.4. postulat de Mme Irina Gote « Pour la création d'appartements protégés pour nos aînés, notamment sur le site de l'Hôpital de Montreux ».
14. Développement des interpellations et réponses de la Municipalité.
15. Autres objets s'il y a lieu.

M. le Président Guillaume Wicht déclare ouverte la séance du Conseil communal du 6 octobre 2010.

Il a le plaisir et l'honneur de saluer Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers.

Il salue également la Municipalité qui assiste à notre séance ainsi que :

- Monsieur le Secrétaire municipal
- La secrétaire de notre Conseil
- Les membres du Bureau et notre huissier
- Les représentants des médias qu'il remercie de donner de nos débats un écho rigoureux et objectif

M. le Président salue également le public qui nous fait l'amitié d'assister à nos travaux.

Les membres du Conseil ont été convoqués dans les délais légaux et ont reçu l'ordre du jour ainsi que les documents nécessaires au bon déroulement de notre séance, en application des articles 64 à 66 de notre Règlement.

De plus, et conformément à l'article 39 de notre règlement, ce dernier ainsi que le budget 2009 sont à votre disposition.

Présence : 82 conseillères et conseillers ont signé la feuille de présence.

Le quorum est atteint et l'assemblée peut donc valablement délibérer.

M. le Président invite celles et ceux qui auraient oublié de signer la liste de présence de venir le faire rapidement auprès de l'huissier.

Ont fait excuser leur absence :

Mmes Prisca Gaillet, Christel Stadelmann, MM. Jean-Richard Bays, Yves Cornaro, Antonio di Tria, Joseph Filippone, Salvatore Giannone, Michel Posternak, Gilbert Tille, Christian Vernier.

N'ont pas fait excuser leur absence :

Mmes Monia Ferreira, Claire-Lise Gudet, Catherine Panissod, MM. Thierry Cantarini, Maximilien Graf, Mario di Sessa, Alain Hiltmann, Enzo Verme.

M. le Président relève que l'ordre du jour de notre séance est pour le moins conséquent, et c'est un euphémisme, aussi il vous prie d'être concis et brefs dans vos déclarations, afin que tout le monde puisse s'exprimer s'il le souhaite.

Il rappelle que nous n'opposons que des idées et non des personnes, merci d'y être particulièrement attentifs, M. le Président vous en remercie.

Monsieur le Président informe que chacun a trouvé un jeu d'autocollants ainsi qu'un poster géant représentant le puzzle de la francophonie. Il s'agit d'un cadeau que nous fait l'établissement de Montreux-Est qui nous accueille ce soir.

Ce préambule terminé, M. le Président propose deux modifications de l'ordre du jour en supprimant le point 9.2. Ce point est remis à une séance ultérieure, la commission n'étant pas encore à la fin de son travail.

Et il souhaite ajouter un point 7.3 : nomination d'un membre de la commission des Finances en remplacement de M. Stéphane Barbey, démissionnaire.

M. le Président n'a reçu cette lettre de démission que tardivement, il la lira au point 4 correspondances. Mais afin que la Cofin puisse rapidement travailler au complet eu égard à son agenda chargé en cette fin d'année, il propose à l'assemblée de nommer un remplaçant ce soir.

La parole n'étant pas demandée, l'ordre du jour est accepté tel que modifié.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2010

La discussion est ouverte.

Les corrections suivantes sont demandées.

Page 11, point 8.8., paragraphe commençant par « M. Olivier Blanc », dernière ligne, remplacer « l'administration » par la « législation » (M. Olivier Blanc)

Page 52, 1^{er} § à rédiger comme suit : « M. Olivier Blanc a eu l'impression que nombre de commissaires ne savaient pas ce dont on parlait. Quand il entend M. Pierre-André Spahn dire qu'un camion ne peut rouler en zone 20km/h, il se demande s'il n'a jamais vu une zone de rencontre.

Il faut être sérieux !

Il ne sait pas non plus d'où sort cette idée que « bordiers autorisés » et zone 20 sont incompatibles. Il sait que c'est le cas des zones 30, décision arbitraire de l'Etat, qui fait l'objet d'un recours. Mais pour les zones 20, il n'a rien lu de tel. »(M. Olivier Blanc)

Page 43, 7^{ème} §, à rédiger comme suit : « Dans son intervention précédente, M. Caleb Walther a oublié de déposer formellement une motion d'ordre. » (M. Caleb Walther).

Tel que modifié, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

M. le Président remercie chaleureusement notre secrétaire suppléante pour la rédaction de ce volumineux procès-verbal.

2. PRESTATION DE SERMENT D'UNE CONSEILLERE OU D'UN CONSEILLER, EN REMPLACEMENT DE :

2.1. Mme Karine Chevallier (plr), démissionnaire ;

2.2. M. Claude Vidoz (soc), démissionnaire.

Les membres du bureau ont tenu séance à 19h30 ce jour et ont vérifié l'éligibilité de M. **Massoud LAVASSANI (soc)** et de **M. Bernard SCHMID (plr)**. Ces élections complémentaires se sont déroulées conformément à l'article 67 de la LEDP avec le soutien d'au moins 6 signataires des listes des partis d'origine.

M. le Président invite donc MM. Lavassani et Schmid à s'avancer devant le Bureau et l'assemblée de se lever.

Il donne ensuite lecture du serment figurant à l'art. 5 de notre Règlement.

Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, devant tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer

Conformément à la Loi sur l'exercice des droits politiques et à la loi sur les communes, MM. Lavassani et Schmid, sont déclarés élus.

M. le Président les félicite de leur élection et leur remet un diplôme ainsi que le Règlement du Conseil.

M. Lavassani et Schmid sont invités à rejoindre les bancs du Conseil au gré de leurs convenances. L'assemblée peut prendre place.

Le Conseil prend acte de ces prestations de serment.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU, NOTAMMENT SUR LA COMPOSITION :

**3.1. de la commission chargée de l'examen de la motion de M. Bernard Gret
« Election d'un sapin Président »**

La commission suivante examinera cette motion :

Présidence Socialiste : M. Michel Zulauf

Membres Mmes et MM. : Claire-Lise Gudet, Catherine Buchet, Yves Laurent Kundert, Felice Calvo, Pierre-Yves Nussbaum, Bernard Gret, Heinz Schoeneich, Rolf Gosewinkel.

3.2. de la commission chargée de l'examen du postulat de M. Salvatore Giannone demandant de renforcer la présence policière en ville par la création de huit nouveaux postes à Police Riviera dans un délai d'une année

La commission suivante examinera ce postulat :

Présidence PLR : M. Pierre-André Spahn

Membres MM.: Salvatore Giannone, Ludwig Lemmenmeier, Denis Golaz, Anthony Huys, Marcel Riedo, Alexandre Staeger, Bernard Tschopp, Lionel Winkler.

3.3. de la commission chargée de l'examen du postulat de M. Salvatore Giannone « Une Réception à la place de l'Hôtel de Ville »

La commission suivante examinera ce postulat :

Présidence des Verts : M. Yves Laurent Kundert

Membres Mme et MM.: Carole Grangier, Salvatore Giannone, Felice Calvo, Domenico Silleri, Jean-Jacques Kiala, Emmanuel Gétaz, Michel Granato, Rudolf Thomann.

3.4. de la commission chargée d'étudier le préavis déposé par la VOIE DE L'URGENCE au sens de l'art. 80 RCCom relatif à l'adoption du plan partiel d'affectation (PPA) « Derray la Cor » (26/2010)

La commission suivante examinera ce préavis :

Présidence PLR : M. Alain Borlat

Membres : MM. Denis Golaz, André Groux, Christian Bécherraz, Ludwig Lemmenmeier, Franco Meichtry, Heinz Schoeneich, Grégoire Furrer.

M. le Président rend Conseillères et Conseillers attentifs sur les points suivants :

De nombreuses commissions vont à nouveau siéger dans le mois qui vient. Il rappelle à tous les président-e-s de ces commissions de ne pas oublier de remplir les feuilles de présence et de les remettre rapidement à notre huissier au plus tard lors de notre prochaine séance de Conseil. Actuellement, il manque cinq feuilles de présences des précédentes commissions et je prie les présidents de ces commissions de rendre ces feuilles dans les délais les plus brefs. Merci.

Communication suivante : notre Secrétaire suppléante n'a pas reçu toutes vos interventions écrites du dernier Conseil. Je vous donne donc, pour notre séance de ce soir, l'adresse électronique de notre Secrétaire et vous demande de lui envoyer vos interventions écrites afin de simplifier l'écriture du procès-verbal : jordanf@vtx.ch. Merci.

Si vous avez préparé des interventions manuscrites, notre huissier va venir les chercher afin d'en faire une photocopie.

Enfin, vous avez trouvé dans l'enveloppe du Conseil de ce jour une lettre vous informant des dates des séances du Conseil en 2011. M. le Président se doit à ce sujet d'apporter un rectificatif ; il vous prie de bien vouloir s'excuser, dans ce courrier il faut lire, dans le dernier paragraphe, que la séance de décembre de cette année aura lieu le 8 décembre dans un lieu à confirmer et non pas le 14 décembre comme indiqué par erreur.

Merci d'en prendre bonne note.

4. CORRESPONDANCE

M. le Président a reçu le courrier suivant :

« J'ai reçu plusieurs courriers durant le mois écoulé.

Tout d'abord un courrier de Madame Silvia Genoni. Vous vous souvenez toutes et tous qu'elle avait déjà écrit durant l'été. Dans son dernier courrier, elle réitère sa demande afin que des, je cite, démarches concrètes et rapides vu l'importance du problème « Sécurité et conditions d'habitat au centre-ville de Montreux » soient formulées », fin de citation.

Enfin, Madame Genoni me demande expressément dans son courrier de vous lire intégralement son courrier de cet été, c'est-à-dire celui qui accompagnait sa pétition et qui, M. le Président vous le rappelle, se trouve actuellement sur chacune de vos tables dans les annexes du procès-verbal de la séance de septembre. Bien que j'estime qu'une lecture intégrale ne soit pas opportune puisque vous en disposez toutes et tous d'une copie dans le pv, je vous pose tout de même la question, souhaitez-vous que je vous lise intégralement son courrier figurant pourtant au PV ? »

Le Conseil ne voit pas d'objection à ce mode de faire.

Je vous remercie, je passe donc au courrier suivant.

Il a ensuite reçu en copie et pour information un courrier provenant de la Fondation Joli-Bois à Chamby qui dit déplorer le fait que la commission PGA n'ait pas souhaité la recevoir dans le cadre de ses débats. M. le Président lit un extrait afin de bien comprendre de quoi il s'agit : « A la lecture du rapport établi par la commission ad hoc, nous relevons le commentaire suivant : « La fondation n'a pas jugé utile de rencontrer la commission ». Nous nous inscrivons en faux contre cette affirmation, en effet, nous attendions de ladite commission qu'elle nous contacte ce qu'elle n'a pas fait, ce que nous déplorons », fin de citation. Ce couac aurait empêché la fondation dans son envie d'agrandir ses locaux. Cette lettre sera bien sûr annexée au PV.

Le courrier suivant est une demande de subvention de l'organisation *Wasser für die Dritte Welt* afin de contribuer au financement d'un accès amélioré à l'eau pour l'irrigation et à l'eau potable pour 100 familles modestes à Madagascar. Si un Conseiller communal souhaite être le relais de cette demande lors de l'examen du budget ou pour information, la lettre sera annexée au PV de la séance et le dossier complet est consultable au Greffe communal. Je vous informe également qu'elle sera transmise au Président de la CoFin à toutes fins utiles.

Le courrier suivant est adressé au groupe d'habitants de Chernex par la Municipalité, M. le Président l'a reçu en copie, et il informe ces habitants signataires d'une pétition en faveur il cite « d'une réalisation d'une zone à vitesse limitée ». La Municipalité les informe avoir confié un mandat d'étude à un bureau spécialisé afin, il cite : d'élaborer un schéma directeur des déplacements à Chernex, ce qui pourrait aboutir, par exemple, sur la création d'une zone 30. La Municipalité précise, entre autres développement, qu'une séance publique d'information aura lieu, vraisemblablement à fin 2010. Le courrier figurera dans le PV.

Le courrier suivant est une invitation adressée à tous les membres du Conseil communal, le lundi 8 novembre à 20h, à l'Eglise Saint-Vincent aura lieu la remise officielle des nouvelles orgues à la Commune de Montreux, suivie d'un bref concert d'orgue par sa titulaire, Mme Martine Reymond. M. le Président rappelle la date, le lundi 8 novembre 2010 à 20h au Temple. Il espère y voir de nombreux Conseillers.

Le courrier suivant provient de la délégation du personnel communal ; vous avez trouvé à l'entrée de la salle ce soir, une invitation adressée à l'ensemble des Conseillers communaux au 21^{ème} tournoi amical de pétanque des employés de la commune de Montreux qui a lieu le samedi 30 octobre 2010 à 9h30 au boulodrome de Chailly. Les inscriptions courent jusqu'au 25 octobre. Des bulletins d'inscription ont été placés à l'entrée de la salle. Notre huissier peut également vous en donner un exemplaire s'ils venaient à manquer. M. le Président espère vivement que les couleurs de notre Conseil seront représentées à cette occasion. Mais restez vigilants, en période électorale, ça n'est pas le ciel qui pourrait vous tomber sur la tête mais une boule de pétanque lancée un peu trop fort ! Il plaisante bien sûr, mais restez prudents !

Avant dernier courrier, il s'agit de la lettre de démission de M. Stéphane Barbey à la CoFin, M. le Président lit sa lettre afin que nous puissions repourvoir le poste au point 7.3. Cette dernière sera annexée au PV.

M. le Président termine enfin ce point des correspondances, en lisant la lettre de démission de Monsieur Jean-Claude Doriot, comme annoncé par un communiqué le 13 septembre :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Mon mandat de municipal élu par le peuple en mars 2006, se trouve être avant l'échéance du 30 juin 2011 animé d'un verdict par acquittement du 3 septembre dernier sur l'accusation de corruption. Il a été démontré que je n'avais pas trahi la

Municipalité, ni le Conseil communal, pas plus que la population sur la vente des terrains des Bosquets de Fontanivent mais, que mon travail concernant cet objet avait été fait d'une façon tout à fait correcte.

Si j'ai toujours considéré que cette « Affaire Doriot » ne pouvait pas me faire démissionner par la pression des politiques, je me suis accroché à faire valoir mes droits jusqu'au procès.

Chose acquise, je vous informe librement, sans pression, de ma démission avec effet immédiat du poste de municipal à Montreux.

Il va sans dire que je n'oublierai jamais tous les bons moments que j'ai passés à l'exécutif de cette merveilleuse commune que j'aime tant. Rencontres, échanges, réalisations, satisfactions et j'en passe.

Puisse la sérénité revenir sur les bancs de votre Conseil pour le plus grand bien de la population.

Enfin, je souhaite à mon successeur tout le plaisir que cette fonction apporte.

Vous souhaitant bonne réception de ce courrier, je vous adresse, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, mes respectueuses salutations.

Jean-Claude Doriot. »

Tous ces courriers se trouvent en annexe au présent PV.

5. COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE

Vous avez reçu, avec les documents de l'enveloppe, un communiqué de presse de la Municipalité qui concerne la remise de la médaille de la Reconnaissance de Montreux décernée à son Excellence Monsieur Ardeshir Zahedi.

M. le Président se tourne vers la Municipalité.

M. Christian Neukomm, Conseiller municipal, intervient pour porter à la connaissance du Conseil, la situation financière sur le chantier d'assainissement de l'ancienne décharge des Saviez 3 sise sur la commune de Noville. Une communication détaillée à ce sujet sera jointe au procès-verbal.

M. Laurent Wehrli, Conseiller municipal, tient à donner quelques précisions au sujet des documents « Francophonie » qui ont été remis à l'entrée de la salle. Une communication en plusieurs pages rappelant les points importants par rapport aux prochains événements qui se dérouleront entre le 17 et le 24 octobre prochains dans notre commune.

La Municipalité remercie chacun de pouvoir prendre connaissance de ces documents et, dans leur rôle de conseillères et conseillers communaux, d'être également des vecteur de communication.

Une feuille A4 concernant le village de la francophonie a également été mise à disposition avec tous les renseignements utiles et détaillés concernant ces lieux (Place du Marché, quais et Marché couvert). Tous et toutes auront donc loisirs de se balader à travers toutes les nations francophones représentées ainsi que certaines associations.

M. Wehrli précise que cette information se veut être la plus actualisée possible mais on peut aisément imaginer qu'un certain nombre d'éléments risquent de se voir modifier d'ici là.

Dans cette enveloppe, se trouve également un des résultats de la réflexion qui a été conduite dans le cadre de nos écoles, en vue de l'arrivée de la Francophonie dans notre commune. A savoir, sur l'initiative de la direction de Montreux-Est faisant association avec les autres établissements scolaires y compris ceux de Villeneuve, un projet comprenant une affiche et un certain nombre de pièces de puzzle autocollantes représentant les drapeaux des 70 pays membres de la Francophonie, membres associés et membres observateurs. Ces pièces permettent ainsi, un peu sur le modèle des albums de football, de pouvoir partir à la recherche, de faire des échanges dans l'objectif de finir l'ensemble de l'affiche au moment de la Francophonie.

Ces quelques 10'000 affiches et 210'000 pièces de puzzle qui ont été ainsi imprimées avec le financement du Canton de Vaud seront distribuées aux élèves avant leur départ en vacances et ceux qui restent ici pourront retrouver les pièces manquantes dans le village de la Francophonie. Il s'agit là d'une démarche de communication et d'enseignement au niveau des écoles ainsi que des adultes.

Enfin, il y a une information sur ce que la Vieille Ville et ses différents partenaires mettent sur pied également durant la fin de la semaine du sommet.

M. Wehrli remercie d'ores et déjà chacune et chacun pour le rôle de relais et de communication à cette occasion.

6. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DEPOSES

M. le Président a reçu une question, 3 postulats et 7 interpellations.

La question, posée par M. André Groux, est la suivante : « La fondation pour la mise en place de logements de transition : Mirage ou réalité pour les Montreusiens ? »

Les postulats déposés sont les suivants :

- a) Pour un réaménagement cohérent et nécessaire de la Place de la gare à Montreux, déposé par M. Patrick Aubort.
- b) Combattons le *littering* à la source, pour que Montreux reste propre en toutes circonstances, déposé par M. Olivier Mark.
- c) Définissons un véritable « Objectif logements » communal, pour que les Montreusiens puissent rester à Montreux, à long terme aussi.

Les postulats seront développés lors de notre prochaine séance.

Les interpellations seront développées au point 14 de notre ordre du jour.

7. NOMINATIONS :

7.1. d'un membre du Conseil intercommunal de Sécurité Riviera, en remplacement de M. Jean-Michel Talon (soc), démissionnaire

Au nom du groupe socialiste, M. Olivier Gfeller propose la candidature de M. Christian Bécherraz.

Il n'y a pas d'autre proposition.

C'est à l'unanimité moins deux abstentions (mains levées) que M. Bécherraz est nommé membre du Conseil intercommunal de Sécurité Riviera.

7.2. d'un membre de la Commission intercommunale de contrôle de l'ORPC Riviera, en remplacement de M. Jean-Michel Talon (soc), démissionnaire

Au nom du groupe socialiste, M. Olivier Gfeller propose la candidature de M. Christian Bécherraz.

Il n'y a pas d'autre proposition.

C'est à l'unanimité moins deux abstentions (mains levées) que M. Bécherraz est nommé de la Commission intercommunale de contrôle de l'ORPC Riviera.

7.3. d'un membre à la commission des finances en remplacement de M. Stéphane Barbey (verts), démissionnaire

Au nom du groupe des Verts, M. Olivier Blanc propose la candidature de M. Caleb Walther.

Il n'y a pas d'autre proposition.

C'est à l'unanimité (mains levées) que M. Caleb Walther est élu membre de la commission des finances.

8. PREAVIS DE LA MUNICIPALITE :

8.1. *déposé par la VOIE DE L'URGENCE au sens de l'art. 80 RCom* relatif à l'adoption du plan partiel d'affectation (PPA) « Derray la Cor » (26/2010) (rapp. : M. Alain Borlat)

La parole n'est pas demandée.

9. RAPPORTS DES COMMISSIONS :

9.1. chargée d'étudier le préavis relatif à l'adoption du plan partiel d'affectation (PPA) « Derray la Cor » *déposé par la VOIE DE L'URGENCE au sens de l'art. 80 RCom (26/2010)* (rapp. : M. Alain Borlat)

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

M. le Président procédera de la manière suivante : discussion générale, puis examen du règlement et des oppositions.

La discussion est ouverte.

M. Pierre Rochat rappelle que s'il y a un point 8.1., c'est que vraisemblablement que le Conseil doit se prononcer formellement sur l'urgence. Si cette procédure avait été suivie, M. Rochat aurait refusé l'urgence et demandé de classer le dossier.

Le moins qu'on puisse dire c'est que le Conseil est placé devant un imbroglio exemplaire dû notamment à la complexité du dossier. La lenteur d'une procédure dans les contextes d'une commune telle que la nôtre devient fort compliqué.

M. Rochat comprend fort bien que la Municipalité cherche une solution et demande l'urgence pour respecter les délais. Pour sa part et au nom du groupe PLR, nombreux sont ceux qui ont le sentiment que cette urgence n'était pas nécessaire.

La Municipalité nous assure que ce PPA respecterait le nouveau PGA amendé en voie d'adaptation. Il y a cependant d'autres manières d'aborder la question. La Municipalité déclare vouloir respecter scrupuleusement les droits des propriétaires concernés inscrits dans le plan de zones de 1972 ce qui est louable, le PLR s'en réjouit.

M. Rochat entend aussi que le meilleur moyen de protéger les propriétaires au sens du plan de zones de 1972 est justement de ne pas voter ce PPA de manière à ce que ce soit les conditions de l'époque qui s'appliquent.

Partant de là, jusqu'à preuve du contraire, le groupe PLR est plutôt d'avis qu'il faut refuser ce préavis et qu'en l'état il est urgent d'attendre, d'autant plus vu l'hétérogénéité des oppositions, et d'en rester aux applications de 1972.

Au nom du groupe PLR, M. Rochat invite l'assemblée à refuser ce préavis.

M. Pierre Salvi, Syndic, remercie M. Rochat qui a le mérite d'être clair. Il va tenter de faire de même. Il est vrai que l'objet est complexe et que des lenteurs se sont instaurées. Il s'agit ici de propriétaires qui théoriquement se sont mis d'accord pour faire en sorte que les droits à bâtir soient reportés sur une portion de la parcelle de vigne que chacun connaît. Cet accord a débouché sur la présentation d'un projet. Là où le bât blesse, c'est que le projet n'était pas conforme, selon la Municipalité, à la double réglementation en vigueur, à savoir celle de 1972 et le plan général d'affectation en cours d'adoption.

Dès lors pour la Municipalité il n'y avait pas d'autre espace que de dire non à la délivrance du permis. Le temps passe... Il se trouve que dans les délais qui existent, il y en a un certain nombre qui visent à protéger les statuts des propriétaires précisant que s'il n'y a pas un refus par rapport à un délai donné, alors le refus, quand bien même il serait fondé en droit, deviendrait nul et nous nous trouverions dans la situation tout à fait paradoxale de devoir être obligés de délivrer un permis qui n'est pas conforme, ce que la Municipalité ne peut pas faire.

Dès lors, c'est le Conseil qui a la réponse à cette question : - Voulez-vous délivrer un permis qui n'est pas conforme et vous refusez le PPA ou au contraire, vous voulez délivrer un permis qui soit conforme, quitte à ce qu'il soit différent, de celui qui fut déposé et qui a fait l'objet d'un refus de la part de la Municipalité, et alors vous acceptez de voter ce PPA.

M. le Syndic précise que dans la procédure c'est le Canton qui a aidé finalement à trouver le bon instrument parce que le rythme de sénateur du PGA rendait impossible une réponse adaptée en droit dans les délais de protection des propriétaires. C'est ce qui explique que la voie d'urgence a été tenue. Le Service du Département territorial a évidemment conseillé cette procédure de manière à protéger la qualité de la décision qui fut par d'ailleurs prise par le Conseil communal avec quelques modifications sur lesquelles la Municipalité a pu abondamment échanger dans le cadre des travaux de la commission.

M. le Syndic conclut en paraphrasant un des membres de la commission qui disait : « C'est quelque part l'application du principe du moindre mal » qui est proposé au travers de l'adoption de ce PPA.

Dès lors, il y a tout lieu d'entrer en considération et de voter les conclusions.

M. Emmanuel Gétaz se souvient bien des discussions ayant eu lieu sur la problématique des constructions sur ces parcelles lors de travaux de la commission PGA.

Il aimerait rappeler un des éléments essentiels qui, à l'époque, avait motivé à trouver une solution : il s'agit de la préservation du vignoble de notre commune. La solution proposée et adoptée au moment du PGA visait à préserver au maximum une exploitation rationnelle de cette vigne en rappelant que le vignoble de Montreux a tendance à diminuer alors même que la vigne a fait partie, historiquement, de notre ville et qu'elle l'est encore notamment par les produits du terroir. Le vignoble a donc sa place et son importance.

Une partie a été préservée autour du Château du Châtelard. Même si on parle d'une vigne dont le contexte est moins qualitatif car juste derrière l'autoroute, elle n'en reste pas moins suffisamment grande pour être exploitée de manière rationnelle selon les modes d'exploitation modernes.

M. Gétaz rappelle que l'une des principales menaces de la vigne, en général, est le mitage avec des maisons ou des villas qui se mettent au milieu des vignes. En effet, parce qu'au moment des traitements les vigneronns se font alpaguer par les propriétaires qui leur font maints reproches. Plus on disperse les habitations dans les vignes, moins on garantit la survie économique de cette dernière.

En l'occurrence, la solution proposée dans le cadre de ce préavis n'est pas idéale car il aurait mieux fallu obtenir le contigu mais en tous les cas, elle permet de garder une unité à tout le bas de la vigne, donc à lui assurer probablement une survie sur le plan économique.

M. Gétaz encourage vivement l'assemblée à accepter ce préavis.

M. André Groux informe que la discussion a été largement utilisée au sein du groupe socialiste lors de sa séance de préparation. Il faut effectivement constater que c'est délicat et pas facile de prendre une décision à ce propos. Il n'en reste pas moins que c'est la solution qui engendre le moindre mal et c'est à l'unanimité des membres présents que le groupe socialiste a pris l'option d'accepter ce préavis.

M. Heinz Schoeneich souhaite revenir sur les conditions particulières dans lesquelles la commission a dû traiter ce dossier.

Le fait de ne siéger qu'au temps T + 11 ½ mois sur un délai maximal de 12 mois n'a pas permis à la commission de travailler dans la sérénité.

En effet, contrairement à la commission PGA, nous n'avons pu prendre connaissance de certains documents que lors de la séance (rapport 47 OAT, examen préalable des services de l'Etat, texte complet des oppositions).

De même, les délais imposés n'ont pas permis d'entendre les opposants.

Délibérer dans ces conditions est pour moins désagréable !

Sur le fond, en tant que membres de la commission PGA, Grégoire Furrer et M. Schoeneich ont fait opposition par le fait que le PPA n'a pas repris le contenu du PGA tel qu'amendé et accepté par le conseil communal il y a 1 année.

En particulier, le fait de ne pas avoir repris l'obligation d'une coordination foncière, qui respecte les droits de tous les propriétaires, est regrettable.

Dès lors, M. Schoeneich ne peut pas accepter ce PPA.

La parole quant à la discussion générale n'est plus demandée.

M. le Président ouvre la discussion sur le règlement.

La parole n'est pas demandée.

M. le Président soumet les articles du règlement au vote.

Tous les articles du règlement sont acceptés à une évidente majorité sans discussion.

Le Conseil adopte ensuite le règlement tel que présenté à une évidente majorité.

M. le Président soumet ensuite, en bloc, les réponses aux oppositions.

Ces dernières sont également acceptées avec quelques voix contraires et abstentions.

La parole n'est plus demandée.

M. Alain Borlat donne lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Montreux décide à la majorité moins quelques voix contraires et abstentions :

1. d'adopter le PPA "Derray la Cor" ;
2. d'adopter les propositions de réponses aux oppositions déposées durant l'enquête publique ;

3. de proposer au Département compétent d'approuver préalablement le PPA "Derray la Cor" ;
4. de donner tous pouvoirs à la Municipalité pour plaider, signer toute convention, transiger, compromettre devant toutes instances dans le cadre de tout litige consécutif à l'adoption du projet de PPA "Derray la Cor".

9.2. relatif à l'adoption du plan partiel d'affectation (PPA) « rue Gambetta – rue du Port » à Clarens (18/2010) (rapp. : M. Emmanuel Gétaz)

Reporté à la prochaine séance.

9.3. sur l'octroi d'un crédit de Fr. 7'750'000.- pour l'assainissement des installations scéniques et acoustiques de l'auditorium Stravinski du Centre de Congrès et de Musique de Montreux (20/2010) (rapp. : Mme Irina Gote)

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Pierre-Yves Nussbaum déclare ses intérêts, il est employé au Centre de Congrès de Montreux comme responsable des infrastructures techniques audio-visuel et s'il prend la parole ce jour ce n'est pas par intérêt personnel mais bien pour soutenir un projet essentiel et novateur pour Montreux et sa région.

En marge de ce que vous avez lu dans le rapport de la commission daté du 21 septembre, M. Nussbaum souhaite mettre l'accent sur quelques points qui sont essentiels de son point de vue.

L'assainissement de l'Auditorium Stravinski a bien sûr des buts sécuritaires pour les collaborateurs, comme mentionné en page 2 du rapport de la commission dont vous avez tous pris connaissance et qui sont explicites sur le site www.asaisa.ch, mais aussi pour les artistes et le public, les centaines d'acteurs, musiciens, chanteurs et les milliers de spectateurs doivent influencer sur notre décision car ils sont particulièrement essentiels et évidemment primordiaux dans notre réflexion.

Il s'agit aussi dans cette décision capitale de positionner Montreux et son Centre de Congrès dans le milieu de l'événementiel. Certaines manifestations d'envergure viendront à Montreux si nous leurs offrons une infrastructure digne de notre ville, et de limage de notre région qui se love juste à côté du Lavaux classé patrimoine mondial.

Qui peut se targuer d'offrir un environnement tel que celui dont Dame Nature nous a doté ?

L'Auditorium Stravinski fait aujourd'hui partie de ce paysage mais, si elle n'a pas perdu de son aura pour les amoureux de Jazz, de musique ou de rire, elle ne fait plus le poids par rapport aux infrastructures de spectacles et de musiques offerte en d'autres lieux.

Nous devons aujourd'hui faire face à une concurrence féroce et nous devons faire des choix capitaux. Certains ont peu hésité mais l'ont fait ! Lucerne et son KKL par exemple où nous avons vu partir la Rose d'Or, Beaulieu à Lausanne qui va se donner les moyens de ses ambitions, L'EPFL qui va inaugurer un Centre dont nous devons réaliser qu'il sera un concurrent sérieux pour les congrès touchant aux sciences et aux technologies.

N'oublions pas non plus les cantons limitrophes qui développent des solutions qui sont potentiellement concurrentielles comme Fribourg avec leur nouvelle salle de spectacle « Equilibre ».

Que voulons-nous pour notre ville ?

Concrètement, nous avons une place à tenir en Suisse et dans le monde car nos atouts, et vous le savez, sont nombreux.

Votons oui ensemble à la meilleure solution sécuritaire, technique et surtout économique.

Montreux sera heureuse et fière de mettre sur la table des spectacles avec un lustre qui permettra à Montreux d'attirer encore plus de grands noms du spectacle, de la culture et du business international

C'est grâce à cette position ferme qui, M. Nussbaum le rappelle, ne saurait mettre en péril nos finances, mais au contraire où nous aurions tout à gagner, que nous mettrons le CCM et notre ville sur les rails de l'actualité et des demandes de demain.

Devenons, grâce à ce projet une référence nationale et internationale, avec pour corollaire la réputation de Montreux et les retombées économiques qui vont avec.

M. Nussbaum souhaite ardemment que les réflexions de ce soir amènent à plébisciter de projet d'envergure pour le bien de notre ville.

M. Christophe Privet informe que ce préavis suscite quelques regrets au sein du groupe Montreux Libre. Lors de l'adoption du précédent préavis qui faisait partie du « projet saucisson » du 2M2C, Montreux Libre avait déjà déploré que d'autres collectivités, d'autres communes de la région et le canton, ne participent pas du tout ou pas suffisamment au coût de rénovation de la Maison des Congrès. En effet, cette dernière génère des retombées non seulement à Montreux mais dans la région toute entière.

Montreux Libre avait aussi déploré, il y a bientôt un an, que les démarches afin d'obtenir des subventions du canton n'aient pas encore abouti malgré que le « projet saucisson » pour la revitalisation de ce bâtiment date de plus de 18 mois.

Il faut être conscient ce soir que nous prenons le risque de voter un crédit où pourrait manquer une subvention importante de 2 millions 583 mille francs qu'il faudra alors uniquement financer avec l'argent du contribuable montreusien.

En effet, comme le souligne le rapport de la commission, la subvention cantonale a été promise par le Conseiller d'Etat M. Mermod uniquement de manière orale par notre municipal en charge du dossier.

Enfin, Montreux Libre propose un petit calcul sympa sur les subventions concernant ce projet directeur estimé à 17 millions. Ceci nous donne : 1 million de subvention de la part du Centre des congrès de Montreux, 1 million de la part de la Fondation pour l'équipement touristique, 2 millions 583 mille du canton de Vaud et un million de subvention de la part du CIEHL soit total espéré de subventions : 5 millions 583 mille francs sur l'ensemble de l'enveloppe.

Sur les 1 million du Centre des congrès c'est un retour d'une partie de subvention annuelle que verse la ville de Montreux, c'est donc neutre. Les 2 millions 583 mille du canton, le sont actuellement de manière orale, faisons tout de même confiance en notre Municipalité car dans le cas contraire nos finances seraient à mal.

Les 1 million du CIEHL, notre ville y contribue chaque année à hauteur de 130 mille francs et enfin le reste du million de la Fondation pour l'équipement touristique – où il n'a pas été possible de déterminer si l'on parle de celle de la ville de Montreux ou celle de la Riviera. En effet, nous avons omis de poser la question en commission.

Tout ceci pour dire que sur 17 millions d'investissement prévu, il y a bedaine financière de nos partenaires de la Riviera et du canton. Il est véritablement dommage de faire peser sur le contribuable montreusien une telle charge alors qu'il aurait fallu mettre face à leurs responsabilités financières, l'ensemble des partenaires cités plus en avant.

Il faut véritablement pour la suite de ce « projet-saucisson » faire attention aux dépenses strictement nécessaires s'il n'y a plus d'aide disponible.

Après avoir relevé les aspects risqués sur le plan financier, Montreux Libre tient à souligner l'excellent travail au niveau de ce préavis et à féliciter la direction du Centre des congrès et la Municipalité pour la qualité de ce dernier.

Les risques d'accident actuellement encourus par le personnel du 2M2C et par les visiteurs de ce bâtiment sont à leur niveau maximum et rien que cet aspect a convaincu Montreux Libre de l'importance du préavis.

En effet, le fait de donner à la ville une salle mise à jour sur le plan technologique et sonore ne pourra être qu'un avantage de plus pour la survie de 2M2C face à ses concurrents tels que le nouveau Palais de Beaulieu et le Centre des congrès de l'EPFL.

Raisons pour lesquelles Montreux Libre soutiendra par un oui appuyé les conclusions de ce préavis.

M. Grégoire Furrer, déclare tout d'abord ses intérêts en tant que président du Montreux Comedy Festival et utilisateur de cette salle.

Il se souvient qu'il y a un peu plus de 20 ans, il était membre de l'association « Salle de concert, on est pour » qui avait permis de faire un investissement de 60 millions pour étendre le Centre des congrès.

Il y a 20 ans déjà on savait qu'à Montreux il fallait penser à moderniser ce Centre des congrès pour y accueillir des manifestations. Aujourd'hui, ce préavis est bien sûr la suite logique de nos investissements, on continue l'histoire et on marque une étape supplémentaire dans le développement de ce Centre des congrès.

Au nom du PLR, M. Furrer invite l'assemblée à soutenir massivement ce préavis afin de pouvoir organiser des manifestations modernes et performantes.

M. Stéphane Barbey désire attirer l'attention sur la cohérence de ce projet ce qui semble tout à fait exceptionnel. En effet, nous sommes partis d'un projet purement technique, celui des abat-son qui étaient à bout de course et qu'il fallait impérativement remplacer.

M. Barbey relève que lors de la visite des lieux, tout comme beaucoup de membres de la commission, il a été choqué des pratiques nécessitées par l'état vétuste des installations puisque des trous sont forés à travers le plafond d'une manière tout à fait anarchique et évidemment dangereuse. Quelques pas ont été faits sur la structure supérieure mais en prenant le risque de finir plus bas...

La situation actuelle ne peut donc plus perdurer. M. Barbey en revient ensuite à la cohérence. Au lieu de faire un court projet en se préoccupant uniquement des abat-son, on est arrivé à la conclusion qu'il fallait une nouvelle installation qui représente le coût important soumis par ce préavis.

En effet, l'Auditorium va pouvoir grâce à un système de vagues, passer très rapidement, en quelques heures, d'une salle magnifique pour la musique classique à une salle fait pour la musique amplifiée. Cet outil sera performant et permettra d'entrer enfin dans le 21^{ème} siècle pour être à disposition de tous clients potentiels.

Pour donner un exemple, M. Barbey explique qu'il serait tout à fait possible d'organiser un concert classique pendant une manifestation commerciale et d'avoir ensuite une démonstration avec de la musique amplifiée. L'outil devient donc extrêmement efficace et cohérent.

M. Barbey invite l'assemblée à soutenir ce projet.

M. Daniel Manzini tient à s'arrêter sur le mécanisme du subventionnement. Il a aussi été quelque peu interpellé par la promesse orale. En lisant tant le rapport que le préavis, il s'est étonné de voir que dans le rapport, on nous informe que le subventionnement du Canton se monterait à 2,5 millions sur l'ensemble des travaux soit 17 millions mais dans le préavis il est inscrit que la participation du canton s'inscrirait à hauteur du tiers des 17 millions soit 5,6 millions.

Dès lors, M. Manzini demande davantage de clarté car il y a pratiquement 3 millions d'écart de subvention entre préavis et rapport. Il attend des explications à ce sujet.

M. Marcel Riedo précise que le groupe socialiste, conscient de l'important effort financier demandé ce soir au Conseil et finalement consenti par tous les Montreusiens, veillera à ce que la Municipalité relaie auprès du management du Centre des congrès la volonté d'obtenir une augmentation des locations de l'Auditorium avec un accroissement dans le créneau des congrès et des spectacles grâce à ces investissements

Le Conseil est en droit de demander une bonne rentabilité et cela passe par un carnet de commande bien rempli. Le groupe socialiste se réjouit que l'Auditorium gagne en flexibilité, en polyvalence et il souhaite que tout soit entrepris d'ici peu pour rentabiliser cet investissement.

Une communication transparente et régulière concernant la poursuite de ces buts est également attendue.

M. Riedo, au nom du groupe socialiste, recommande à l'assemblée de soutenir ce préavis.

M. Laurent Wehrli, Conseiller municipal, tient à apporter une réponse à M. Manzini. Le canton n'intervient jamais dans une totalité à fonds perdu. Généralement la moitié de son intervention est à fonds perdu et l'autre moitié un prêt sans intérêt. C'est peut-être de là que la question est liée car si le canton intervient certes par un montant d'un tiers (env. 5 millions et un peu plus), si la moitié est à fonds perdu c'est donc la subvention des 2 millions 583 mille évoquée, l'autre étant un prêt, il ne s'agit donc pas d'une subvention car il s'agira à la commune de Montreux de devoir le rembourser ensuite. Il s'agit des méthodes usuelles et habituelles du Canton. La procédure identique a été tenue pour Beaulieu.

La parole n'est plus demandée.

Le Conseil communal de Montreux décide à la majorité moins une abstention :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 7'750'000.- au maximum, sous déduction des subventions et autres participations à recevoir pour l'assainissement des installations scéniques et acoustiques de l'auditorium Stravinski du Centre de Congrès et Musique ;
2. de financer cet investissement par les fonds disponibles en trésorerie ;
3. d'amortir directement le montant de Fr. 7'750'000.- par le fonds pour investissements futurs (compte No 9282.001) ;
4. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes et conventions en rapport avec cette affaire.

9.4. chargée de l'examen de la prise en considération ou non de la motion de M. Domenico Silleri, à considérer comme un postulat, demandant à la Municipalité d'introduire la gratuité des transports VMCV aux retraité(e)s AVS habitant la Commune de Montreux

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

M. Daniel Manzini, président de la commission, rappelle que la commission a décidé de faire deux rapports différenciés étant entendu qu'il était possible d'imaginer que la commission puisse accepter la pétition et refuser la motion.

La discussion est ouverte.

M. Caleb Walther précise que les Verts sont convaincus que la priorité en matière de transports publics est l'amélioration de l'offre. A savoir essentiellement l'amélioration des cadences voire la création de nouvelles lignes de transports publics.

Cela ne doit cependant pas nous faire oublier la problématique du prix des transports publics. Les Verts ne sont pas pour la gratuité mais cela n'empêche pas d'envisager certaines aides financières comme celles que M. Walther avait proposées via une motion, acceptée par notre Conseil, pour subventionner l'achat d'abonnements annuels.

La réponse des Verts à la pétition et à la motion n'est donc en rien dogmatique. Ils constatent simplement que la démarche n'est pas appropriée. Pourquoi favoriser exclusivement les personnes âgées ? Bien sûr, il y a des retraités qui ne touchent que l'AVS et ont un budget très limité mais ce n'est pas représentatif car d'autres profitent d'une situation financière confortable.

La situation est souvent plus critique pour les jeunes familles et les familles dites monoparentales. La proposition, quoi qu'attrayante de prime abord, ne peut donc pas être acceptée. Elle prend arbitrairement comme critère une classe d'âge et non pas des critères économiques. Cette proposition n'est donc ainsi socialement pas juste.

M. Caleb Walther note en conclusion qu'avec l'aide communale de CHF 300.- par an, le futur abonnement Mobilis, que ce soit une ou deux zones, ne revient qu'à CHF 240.- pour les retraités. Un montant qui n'a rien de scandaleux.

Sans remettre en cause l'objectif global qui est une utilisation optimale des transports publics, les Verts refusent postulat et pétition.

M. Jean-Marc Forclaz remercie M. Caleb Walther pour ses propos car c'est exactement l'avis du PLR.

M. Domenico Silleri estime que pour un grand nombre de retraités, le prix des transports publics pèse lourd sur leur budget et l'annonce prochaine de l'augmentation de la caisse-maladie qui va peser encore plus lourdement.

L'introduction éventuelle de la gratuité des transports publics dans le périmètre de notre commune représenterait un grand avantage pour eux. Les retraités pourraient laisser leur voiture à la maison et faire leurs courses à Montreux au bénéfice des commerçants de notre commune.

Leur savoir, leur expérience pourrait être mis à disposition des jeunes et ainsi donner la possibilité de se sentir utiles dans notre société.

Le 2 octobre dernier, comme chaque année, à la même date, plusieurs pays dans le monde organisent la journée des grands-parents, en reconnaissance de la contribution qu'ils ont donnée avec leur travail et qu'ils continuent à donner pour vaincre la crise économique et laisser un monde meilleur pour nous tous.

Presque tous les jours, sur les quais de Montreux et dans les jardins vous pouvez voir des grands-parents s'occupant de leurs petits-enfants.

Malgré ses bonnes intentions, M. Silléri n'est pas en mesure de communiquer des chiffres concernant la situation des retraités sur le sol communal. En effet, soit le bureau de la population, soit le secrétariat de l'administration générale, n'ont pas eu la volonté de collaborer avec lui. La seule communication qu'il a obtenue de la part du conseiller municipal est que Montreux compte 4'567 retraités ce qui ne veut rien dire pour M. Silléri.

Ce qu'il faut comprendre, c'est que la prise en considération du présent postulat obligera la Municipalité à faire une analyse détaillée sur les modes de déplacement ainsi que les besoins en termes de transports publics des retraités, par tranches d'âge en chiffrant le coût de l'opération.

M. Silléri invite l'assemblée à prendre son postulat en considération afin de reconnaître la valeur de nos retraités.

M. Christophe Privet trouve dommage que la commission n'ait pas réussi à se mettre d'accord sur la proposition de cette motion transformée en postulat. En effet, il aurait été idéal pour le postulant d'aller dans le même sens que le pétitionnaire à savoir accepter de la part de ce Conseil un coup de pouce financier supplémentaire en lieu et place d'une gratuité à tout prix.

Montreux Libre a même tenté de faire une proposition, en commission, similaire à celle adoptée par ce Conseil en décembre 2009 soit ajouter à la subvention actuelle de CHF 300.-, la somme de CHF 100.- donc une aide totale se montant à CHF 400.- pour nos aînés qui sont uniquement sous le régime de l'AVS complémentaire. Malheureusement, aucune des parties présentes n'a souhaité envisager cette proposition. Il était donc inutile de tenter d'introduire un amendement lors de cette commission.

Il n'est pas non plus possible de déposer un amendement ce soir, raison pour laquelle et à leur grand regret, les membres de Montreux Libre ne soutiendront pas la prise en considération de ce postulat.

M. Olivier Gfeller revient sur l'accusation de dogmatisme que ce soit vis-à-vis de la motion de M. Silléri ou de la pétition. Il trouve cela regrettable car il y a là une personne qui a lancé une pétition et qui a expliqué en commission qu'il s'était préoccupé des retraités modestes. Il y a eu peut-être maladresse dans la rédaction de cette pétition mais l'intention de la personne est éminemment louable.

M. Gfeller estime que lorsqu'un citoyen prend la peine de rédiger un texte et de se lancer dans la récolte de signatures, il faut nous souvenir que les élus commettent parfois également des maladresses rédactionnelles. La pensée du pétitionnaire allait vraiment vers les retraités modestes. On devrait prendre en compte cet acte citoyen et la Municipalité pourra revenir avec une réponse adaptée en ce qui concerne la pétition.

Concernant la motion de M. Silléri et au vu des déclarations qui ont été faites en commission et ce soir, M. Gfeller informe que le groupe socialiste va accepter les deux prises en considération. Dans les autres partis, on a aussi exprimé l'idée qu'il fallait venir en aide aux retraités modestes.

Le groupe socialiste prend donc acte de ces déclarations en étant certain qu'ainsi ce texte aura un bon accueil et il en remercie par avance toutes les déclarations positives allant dans ce sens.

M. Jean-Marc Forclaz revient sur les propos de M. Gfeller parlant de l'acte citoyen de M. Forlano. Il relève que si chaque fois qu'une personne propose un acte citoyen, il faut le prendre en compte, on ne s'en sortira plus. L'idée de M. Forlano est intéressante mais ce dernier n'en a pas mesuré toutes les conséquences.

M. Olivier Gfeller rappelle à M. Forclaz que les membres de ce Conseil ont parfois été très souples en commission concernant motions et postulats déposés. Des textes qu'on aurait pu qualifier à l'époque de dogmatiques étaient revus par la commission en propositions aménagées et le Conseil était prêt à les accepter.

La proposition que M. Gfeller a faite en commission par rapport à la pétition de M. Forlano c'est justement que la commission revienne en disant qu'elle accepte la pétition mais en émettant le vœu que l'on vienne au moins en aides des retraités modestes.

M. Gfeller regrette que les membres de ce Conseil soient plus stricts avec les citoyens qui déposent une pétition que vis-à-vis de leurs propres textes

La parole n'est plus demandée.

M. Daniel Manzini, président de la commission, donne lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Montreux décide par 48 NON, 28 OUI et 1 abstention :

de refuser la prise en considération de la motion de M. Domenico Silleri, à considérer comme un postulat, demandant à la Municipalité d'introduire la gratuité des transports VMCV aux retraité(e)s AVS habitant la Commune de Montreux.

9.5. chargée de l'examen de la prise en considération ou non de la pétition de M. Giovanni Forlano, demandant à la Municipalité d'instaurer la gratuité de l'abonnement général aux VMCV pour tous les citoyens ayant atteint et dépassé l'âge de la retraite

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La parole n'est pas demandée.

M. Daniel Manzini, président de la commission, donne lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Montreux décide à une évidente majorité :

de refuser la prise en considération de la pétition de M. Giovanni Forlano, demandant à la Municipalité d'instaurer la gratuité de l'abonnement général aux VMCV pour tous les citoyens ayant atteint et dépassé l'âge de la retraite.

9.6. chargée de l'examen de la prise en considération ou non du postulat de M. Jean-Pierre Buholzer demandant la possibilité de construire une patinoire sur le territoire de la Commune de Montreux (rapp. : M. Salvatore Giannone)

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

M. Salvatore Giannone étant excusé, c'est M. Christian Bécherraz qui le remplace.

La discussion est ouverte.

M. Jean-Pierre Buholzer fait part du billet d'humeur suivant :

« Il y a quelques années une patinoire, située sur la Place du Marché, pendant les fêtes de Noël, avait donné l'occasion à des dizaines de jeunes, des centaines, en fin de journée, de trouver la joie de patiner entre amis ! Ceux-ci pratiquaient ce sport de glisse sans déranger quiconque et avaient cessé d'investir le Forum en poussant des hurlements et ne molestaient plus les chalands.

M. Rochat, en vous souciant de ces jeunes qui investissent le Forum et en faisant en sorte que la plupart pratiquent le patinage dans la communauté, dans un endroit intergénérationnel, vous feriez preuve d'un sens des responsabilités sociales certain. Mais hélas, ce n'est pas votre credo ! Vous donnez l'impression de préférer les expédier à Puidoux-Chexbres, dans un no man's land coupé de la communauté montreuusienne, coupé du réel plutôt que les voir pratiquer ce sport de glisse.

Et oui, vous aimez envoyer les patineurs et patineuses au diable vauvert.

Et qui ira au diable vauvert ? Seulement ceux qui ont l'argent, le temps, des parents taximen, bref une petite élite motivée ? Qui ira ? Une petite minorité !

Ce ne sera pas une patinoire populaire, mais élitaire !

Vous semblez oublier la valeur pédagogique du lieu ? Patiner à Montreux et voir jour après jour ses copains patiner incitera d'aucuns à la pratique de ce sport ?

Et combien de jeunes ont commencé ainsi le patinage, en observant leurs camarades évoluer sur la glace pour ensuite trouver leur voie et entrer dans un club !

La patinoire de Puidoux sera en dur et coûtera des dizaines de millions. Celle que je propose est une patinoire de structure légère, démontable, saisonnière, donc de durée déterminée comme à Vevey. A noter que la patinoire en question pourrait être située dans l'espace urbain de Clarens. Et si elle ne convient pas, on ne la reprendra pas.

Cette notion de responsabilité, M. Rochat, mot qui sous-tend votre idéologie, semble vous échapper. Lorsque vous prônez ce sport d'éloignement, à savoir un centre de glace à Puidoux ! Un tel vœu relève de l'irresponsabilité car actuellement la tendance est à des activités de proximité. Plutôt skier à Jaman qu'à Leysin !

Un tel de votre parti nous apprend qu'on a déjà une patinoire à Vevey et se demande donc pourquoi on en aurait une à Montreux ? Avec ce type de raisonnement, on aurait construit St Vincent et on aurait laissé tomber St Martin ou vice versa suivant la date de construction ! Un Hôtel de Ville à Vevey nous dispenserait d'en avoir un à Montreux. Ainsi de suite...

Une autre personne de votre parti nous parle de patinoire à Caux ! Ces propos sont renversants ! Caux est fermée 2-3 jours sur 7, sa glace est de mauvaise qualité et de nouveau le concept de proximité fait défaut ! Avec un tel raisonnement, pourquoi ne propose-t-on pas à M. Cornaro de poser ses chalets aux Avants par exemple ? Ce n'est donc pas pour rien que le Marché de Noël est dans la communauté, dans le centre-ville, là où se rassemblent les gens, là où ils ont du plaisir à se rencontrer.

Voilà encore quelques considérations en vrac puisées dans mon vivier.

Pensons au succès de la patinoire aménagée sur la Place du Marché de Montreux il y a quelques années !

Une patinoire à Montreux donne un attrait supplémentaire à la ville et représente un plus en termes d'image.

Une patinoire au cœur de la ville symbolise un investissement dans le social. Au regard de nos finances florissantes Montreux ne risque pas la faillite.

Patinoire, centre de loisirs pour les aînés, Montreux-Plage, Hôtel de Ville, voici les nouveaux enjeux sociaux, qui vont façonner la Commune.

En conclusion, M. Rochat, je suis aussi fâché que vous l'avez été au précédent Conseil communal lorsque vous avez dû subir les propos non pas pro domo, mais pro impôts de M. Manzini de telle sorte qu'on vous a entendu grogner jusqu'au fond de la salle !

Simplement, moi, même très fâché contre vous, je ne grognerai pas ! »

M. Ludwig Lemmenmeier relève que ce projet parle bien d'une patinoire mobile qui n'a strictement rien à voir avec le projet de Puidoux, structure fixe, multifonctionnelle convenant à une utilisation plus large. Il s'agit donc uniquement d'une patinoire de loisirs.

M. Yanick Hess est content que M. Buholzer constate que le sport peut se faire d'une manière locale, que ce soit à Jaman pour le ski et surtout à Caux pour la patinoire. Il rappelle qu'à l'époque, il y avait trois patinoires à Caux car c'est vraiment un endroit qui garde le froid. Ce n'est certes pas une glace optimum mais c'est un endroit fantastique et très bucolique. Nombre d'enfants de la région y ont appris à patiner et il faut vraiment défendre cette patinoire de Caux.

M. Hess n'a rien contre une patinoire ailleurs mais ce serait dommage que Caux rentre en concurrence avec d'autres localisations.

M. Michel Zulauf rappelle que le groupe socialiste n'était pas enthousiaste à l'idée de participer au financement du Centre de glace de Puidoux. Le sens politique de M. Buholzer qui revient avec ce postulat sans évoquer aucune idée de lieu, de faisabilité fait un peu sourire et penser à un jeu.

Personnellement, M. Zulauf se prononcera pour la prise en considération de ce postulat tout en comprenant que l'unanimité de son groupe ne fasse pas de même.

M. Pierre Rochat confirme que le sujet n'est pas la patinoire de Puidoux – Chexbres.

Accessoirement, il aimerait tout de même remercier M. Buholzer qui, passant outre les remarques ou les encouragements de M. le Président du Conseil de ne pas personnaliser le débat, le fait. En même temps, il s'agit d'une immense publicité et M. Rochat se dit très reconnaissant car il n'aura jamais eu autant de fois son nom dans le procès-verbal et de plus, cela le guide dans le choix de ses thèmes de campagne à venir. M. Rochat remercie donc M. Buholzer.

M. Yves Cornaro s'exprime en tant que responsable de Montreux-Noël. Effectivement, dans le cadre de la manifestation précitée, une patinoire a été installée deux ans de suite sur la Place du Marché. Il faut quand même expliquer qu'il y a eu un grand succès la première fois, mais au moment où Vevey a ouvert la sienne cela a engendré plus de 25% de perte de clientèle.

M. Cornaro trouve bien entendu l'idée de M. Buholzer sympathique mais il désire revenir sur la patinoire de Caux. Avec les moyens techniques prônés dans ce postulat, on pourrait aussi imaginer améliorer cette patinoire à beaucoup moins de frais. On sait maintenant qu'avec le système MOBILIS le train ne sera pas si coûteux pour se déplacer jusqu'à Caux et une nouvelle rame du MOB va être mise en circulation pour le Marché de Noël 2011.

M. Cornaro rend également l'assemblée attentive au coût d'entretien d'une telle patinoire. Personnellement, il préfère garder la patinoire de Caux car c'est utopique de penser pouvoir concurrencer Vevey et le succès escompté ne sera pas au rendez-vous.

M. Jean-Pierre Buholzer demande le vote à l'appel nominal conformément à l'art. 135 RCcom afin de savoir qui se préoccupe des problèmes des jeunes qui zonent dans le Centre ville par manque d'activités. Ce ne sont pas ces derniers qui monteront à Caux ! Il rappelle également à M. Cornaro que Vevey n'installera pas de patinoire cette année à moins qu'il se trompe.

M. le Président demande au Conseil si la demande de vote nominal est appuyée par 10 conseillers et conseillères. Tel n'est pas le cas, il ne sera donc pas procédé au vote par appel nominal.

La parole n'est plus demandée.

M. Christian Bécherraz, rapporteur, donne lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Montreux décide à une évidente majorité :

de refuser la prise en considération du postulat de M. Jean-Pierre Buholzer demandant la possibilité de construire une patinoire sur le territoire de la Commune de Montreux.

9.7. chargée de l'examen de la prise en considération ou non du postulat de M. Jean-Pierre Buholzer « Mettre à disposition de la population de Montreux et de ses visiteurs des vélos électriques » (rapp. : M. Denis Golaz)

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Yves Laurent Kundert s'exprime au nom du groupe des Verts. Il se réjouit de cette initiative qui encourage la mobilité douce. Les vélos électriques représentent une alternative intelligente à la voiture au Centre-Ville. En effet, ils sont silencieux, ne polluent pas et sont faciles à garer.

M. Kundert conclut que les Verts profitent de ce débat pour rappeler qu'ils souhaitent également des pistes cyclables dans notre bonne et vieille cité.

M. Jean-Pierre Schmid précise que la grande majorité du groupe PLR ne partage pas l'enthousiasme de la commission. Si l'idée d'utiliser et d'acheter des vélos électriques est séduisante, elle doit rester un choix personnel.

Pour le groupe PLR, il n'appartient pas à la Commune de se substituer aux visiteurs ou aux citoyens et d'acheter des vélos du style électriques : ce n'est pas le rôle d'une collectivité publique.

A Montreux, nous bénéficions d'une fréquence et d'une densité des transports publics qui offre déjà des moyens de transport diversifiés sûrs et efficaces. Si une incitation à créer un réseau de vélos électriques devait naître, elle doit émaner du secteur privé.

On ne peut occulter les coûts importants de maintenance que générerait l'introduction de ces véhicules. Il serait nécessaire d'engager plusieurs mécaniciens, de nommer un chef, de construire ou de louer un atelier, de mettre à disposition les pièces de rechange et de remplacer les pièces cassées.

Pour la très grande majorité du groupe PLR, ce postulat n'est pas raisonnable et M. Schmid invite donc l'assemblée à le refuser.

M. Emmanuel Gétaz demande à cette grande majorité PLR si leur prochaine proposition sera de privatiser les bus qui fonctionnent aussi à l'électricité ? Il est clair que l'idée défendue par M. Buholzer consiste à voir l'avenir. C'est bien entendu des bus pour déplacer des grandes quantités de gens. C'est aussi aller dans la logique d'utiliser des moyens de transport publics individuels ou publics collectifs qui sont propulsés par des moyens non polluants.

M. Olivier Gfeller informe que c'est à l'unanimité que le groupe socialiste acceptera ce postulat. Il estime, contrairement au PLR, que c'est le rôle des collectivités publiques que de donner des impulsions pour la mobilité douce. Vu la topographie de notre commune, le vélo électrique a un rôle éminent à jouer.

M. Gfeller a l'impression qu'il y a un peu un préjugé anti-vélo au PLR puisque même lorsque le Conseil a voté pour des pistes cyclables, le PLR les a refusées aussi.

M. Aurelio Mastropaolo déclare ses intérêts : Médecin, il encourage vivement la mobilité douce en ville de Montreux et partout dans le monde. Pour rassurer le PLR, il peut dire que la suggestion d'utiliser un vélo électrique peut ensuite déboucher sur un achat et donc faire vivre les commerces cyclistes de la ville de Montreux.

Dès lors, M. Mastropaolo invite le Conseil communal à soutenir cette proposition bien fondée.

M. Olivier Mark aime les vélos même s'il est membre du PLR. Il a d'ailleurs voté pour les pistes cyclables en son temps. Par ailleurs, il pense que les vélos électriques sont une bonne solution pour l'avenir mais il votera contre la prise en considération.

En effet, ce n'est pas une bonne idée d'acquérir ces vélos et de les faire acheter par la Commune. On n'achète pas son bus mais on achète son vélo et on l'entretient. Si on commence ainsi, cela va mal se terminer pour nos finances.

M. Jean-Marc Forclaz s'exprime à titre personnel. Il se dit partisan d'une mobilité extra-douce et réfléchit à un postulat pour que l'on paie des souliers à tous les habitants de la commune et pas uniquement les retraités...

M. Grégoire Furrer, membre du PLR et ami des vélos aussi, déclare ses intérêts : Cela fait maintenant une année et demie qu'il n'a plus de voiture et qu'il utilise les transports publics.

Personnellement, il ne soutiendra pas le postulat de M. Buholzer car il est contre cette approche qui vise à faire acheter ces vélos électriques par la Commune. Il encourage un membre de l'assemblée à revenir avec une proposition du genre *velib* comme à Paris. C'est l'utilisateur qui paie son *velib* et la commune met à disposition l'espace public nécessaire.

M. Olivier Gfeller estime que la proposition de M. Buholzer va bien dans le sens des *velib* mais vu la topographie de notre commune c'est intéressant de prévoir des vélos électriques.

Quant à la proposition d'achat de chaussures, M. Gfeller constate qu'en période électorale, M. Forclaz devient très constructif, il se surpasse. Il est vrai qu'à chaque fois que l'on parle de vélos, ses pieds traînent tellement qu'il va falloir pas mal de paires de godasses subventionnées par la Commune si cela continue dans cet esprit...

M. Emmanuel Gétaz ne comprend pas la réaction de la droite. Le *velib* est exactement l'idée de M. Buholzer car c'est sur le domaine public. De toute manière si la Commune veut mettre en place un tel système, qu'il soit semi-privatisé, que les utilisateurs doivent payer ou pas, il faudra utiliser une partie du domaine public.

M. Gétaz est pour que ce service soit payant tout comme il a voté contre la gratuité des transports publics pour les personnes à l'AVS. Il y a une logistique qui doit être gérée par la communauté donc par la commune et après on même imaginer mettre en sous-traitance la gestion des vélos pour que le fameux petit atelier, qui générera des places de travail, puisse être géré de manière privée. Il s'agit donc de l'exemple typique que quelque chose qui n'aura jamais lieu s'il n'y a pas une impulsion municipale et la mise à disposition minimum d'espace public au bon endroit.

La parole n'est plus demandée.

M. Denis Golaz, Président de la commission, donne lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Montreux décide à une évidente majorité moins quelques voix contraires et abstentions :

d'accepter la prise en considération du postulat de M. Jean-Pierre Buholzer « Mettre à disposition de la population de Montreux et de ses visiteurs des vélos électriques » et de le transmettre à la Municipalité pour étude et rapport.

9.8. chargée de l'examen de la prise en considération ou non du postulat de M. Patrick Aubort « Chailly : axe de transit ou village agréable à vivre » (rapp. : M. Bernard Gret)

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Patrick Aubort constate que la commission l'a bien compris. Il s'agit d'un zoom arrière sur pour prendre un peu de distance sur les aménagements particuliers de grande envergure et de se poser la question de leur interaction.

En effet, il est difficile de s'imaginer construire un parking de desserte équipé d'un arrêt de bus sans se préoccuper de son accessibilité pour les habitants du village qui auront fourni l'effort de stationner leurs véhicules hors du bourg et qui désireraient prendre les transports publics à cet emplacement.

Il est difficile de s'imaginer fluidifier le trafic par des ronds-points sans remettre en question la superposition des voies de circulation et autres carrefours, tout en favorisant une mobilité douce transversale et sécurisée.

Il est difficile de s'imaginer le réaménagement de l'un des principaux portails de l'entrée de Montreux sans une vision paysagère accueillante et qui permettrait de lier toutes ses entités ainsi que les quartiers composant cette région.

Il semble difficile de s'imaginer la construction de nouveaux quartiers et de nouvelles installations sportives sans se préoccuper de leur intégration paysagère ou de connections au réseau de mobilité.

Enfin, dans la tendance actuelle, il semble difficile d'imaginer ne pas intégrer dans la réflexion un projet de mise en valeur du village même de Chailly ou le réaménagement de toute la zone d'utilité publique autour du complexe scolaire.

Les membres du PLR sont conscients que la synthèse énumérée dans ce postulat est un travail d'imagination et de concertation transversale entre plusieurs services communaux. Par contre, c'est l'essence même d'un environnement villageois. Il est composé d'une multitude d'éléments interactifs et le défi consiste à les intégrer de manière harmonieuse afin que la population s'y sente à l'aise et en sécurité.

Pour toutes ces raisons, M. Aubort suggère à l'assemblée de suivre l'avis de la commission dans l'acceptation de ce postulat qui tient lieu de fil conducteur constructif.

La parole n'est plus demandée.

M. Bernard Gret, président de la commission, donne lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Montreux décide à l'unanimité :

d'accepter la prise en considération du postulat de M. Patrick Aubort « Chailly : axe de transit ou village agréable à vivre » et de le transmettre à la Municipalité pour étude et rapport.

9.9. chargée de l'examen de la prise en considération ou non du postulat de M. Emmanuel Gétaz « Pour augmenter le nombre d'appartements à loyer abordables, commençons par reconstruire "Les Iris" » (rapp. : M. Ludwig Lemmenmeier)

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

Mme Edith Willi, Conseillère municipale, tient à s'exprimer en préambule. Elle apporte les compléments suivants au rapport de M. Lemmenmeier :

Dans la partie « explications de la Municipalité » si le taux des appartements vacants est très bas, il est confirmé. On indique que 230 appartements subventionnés sont sur le marché. Par contre, le budget pour l'aide individuelle au logement sera revue à la baisse pour la simple raison que les familles qui font la demande habitent déjà dans des appartements relativement bon marché qui sont mis à disposition par les sociétés coopératives d'habitation que sont la CHAM et la SOCIM.

La Municipalité attendait un chiffre représentant le nombre d'appartements dont la commune est propriétaire : il s'agit de 40 appartements et 2 villas mis sur le marché, dont 5 appartements pour des concierges dans les collèges.

La discussion est ouverte.

M. Emmanuel Gétaz remercie la commission d'avoir soutenu son postulat dans sa majorité. Des commissaires se sont abstenus en raison de la proposition d'étudier aussi la reconstruction des Iris.

Comme il l'a dit en commission, M. Gétaz pense que le rachat des parcelles liées au Bâtiment Held permet une réflexion nouvelle qui peut impliquer l'éventuelle mise à disposition d'appartements à loyers abordables dans ce quartier.

Dans cet esprit, même la reconstruction des Iris peut être analysée. C'est bien sûr l'aménagement général de cette zone qui déterminera ce qui est souhaitable et à quel endroit.

Le contenu de son postulat évoque en fait une question beaucoup plus large. Il s'agit de se pencher sur les possibilités d'intervenir même modestement dans l'offre d'appartements non subventionnés mais à loyers abordables, notamment pour les familles qui s'agrandissent, les jeunes qui se mettent en ménage ou encore les personnes âgées qui doivent prendre un appartement plus petit ou plus facile d'accès.

- Quelles sont leurs chances d'en trouver aujourd'hui à Montreux ?
- Que pouvons-nous entreprendre pour essayer de mettre des appartements à disposition de ces catégories de population ?

La forme d'inventaire que demande le postulat, donnerait un outil pour une analyse générale sur tout le territoire communal. Il serait aussi utile dans le cas de nos réflexions sur le projet de « Grands-Prés Baugy » dont la densité d'habitations prévues est déjà de forte discussion.

Enfin, M. Gétaz estime que nous devons penser à la manière de placer notre argent. Comme le suggère son postulat, placer une partie de nos liquidités dans du logement, au rendement très stable et finalement assez compétitif, lui paraît faire partie d'une bonne gestion de nos avoirs communaux.

M. Caleb Walther fait part de sa perplexité quand à ce postulat. Sur quoi doit-on se prononcer ? Sur la création de logements à loyers abordables sur la Commune ? Bien sûr que M. Walther est pour, tout comme il l'est pour la paix dans le monde.

Ces louables intentions ne font pas pour autant des motions ou des postulats. Il faut des pistes concrètes et déterminer si celles-ci nous conviennent. C'est dans le contenu du postulat que nous devons donc voir celles qui nous sont proposées.

Quelles sont les pistes avancées ? A lire le rapport de la commission, celle-ci s'est essentiellement attardée sur la notion générale de loyers abordables. Cela ne répond pas à la question : Quelles pistes sont proposées dans cette motion, outre la reconstruction de la propriété des Iris.

En relisant le postulat, on constate qu'il demande un inventaire de ce que la Commune pourrait développer elle-même. On le constate, le postulat demande à la Commune de s'engager directement et non pas via des sociétés coopératives d'habitation comme c'est l'habitude à Montreux.

M. Caleb Walther cite ensuite le postulat : « Par ce postulat je souhaite demander à la Municipalité d'étudier comment devenir actif devant la problématique du logement en envisageant le développement de quelques projets d'habitation en complément des projets financés par des privés. » M. Walther peut, à titre personnel, envisager cette implication directe de la Commune. Mais cela ne va pas sans poser des questions comme le mode d'attribution de ces logements à loyers abordables.

M. Caleb Walther rappelle que de nombreuses personnes ici sont attachées à ce que l'on collabore avec des sociétés coopératives. Comme il le disait précédemment et sans revenir sur le titre, il a l'impression que la commission a traité autre chose que cet aspect du postulat.

Son but n'est pas de dire qu'il faut à tout prix refuser ce postulat mais son souci est le suivant : En acceptant ce postulat ce soir, quel message adressons-nous à la Municipalité ? Reconstruire les Iris pour y créer de logements ? Certainement pas. Que la Commune se mette à faire elle-même de la promotion immobilière sociale ? Ce n'est pas anodin. Ne demandons-nous pas simplement qu'elle se penche sur de belles et louables intentions ? Ce ne serait pas très sérieux et ferait plutôt penser à un concours de Miss Monde.

La situation semble floue à M. Caleb Walther. Le problème de logement pour la classe moyenne est un problème important à Montreux comme ailleurs. Ce postulat demande d'étudier une nouvelle stratégie, pourquoi pas mais soyons alors d'accord d'envisager sérieusement ce qui est demandé. Un engagement direct de la Commune, la construction et la gestion d'habitations.

M. Olivier Gfeller explique que le groupe socialiste, préoccupé par la situation du logement, va accepter ce postulat. Concernant les Iris, il répond « Zone d'utilité publique » et cet endroit doit rester en une telle zone.

M. Jean-Marc Forclaz partage, pour la seconde fois, la grande majorité des arguments développés par M. Caleb Walther en étant encore plus prudent quant à l'idée que ce soit la commune qui s'occupe directement des appartements. Pour le reste, le groupe PLR partage cette analyse.

M. Forclaz revient sur le titre du rapport : « Pour augmenter le nombre d'appartements à loyers abordables, commençons par reconstruire "Les Iris" ». C'est bien sur ce titre que le Conseil doit se prononcer ce soir. Reconstruire « Les Iris » non, car c'est une zone d'utilité publique comme l'a relevé M. Gfeller. Demandons à la Municipalité d'accélérer les études de la zone globale de la parcelle Held jusqu'à la gare qui a un potentiel de surface énorme.

Pour sa part, M. Forclaz refusera ce postulat tout en partageant la préoccupation de tous concernant les habitations à loyers abordables.

M. Yves Laurent Kundert demande à M. Gétaz de bien vouloir changer le titre de son postulat en enlevant tout ce qui concerne « Les Iris ». Ainsi, M. Kundert votera la prise en considération.

M. le Président rend M. Kundert attentif que c'est au moment des travaux de la commission que le titre aurait pu être modifié.

M. Olivier Mark constate que M. Gétaz évoque le problème le plus important qui préoccupera encore longtemps soit le logement pour la classe moyenne notamment. Malheureusement, ce postulat n'apporte que des fragments de solutions mais il faut malgré tout le prendre en considération. Il s'agit de construire une vraie stratégie à long terme, un vrai « objectif – logement » qui devrait probablement tous nous réconcilier autour de partenariat privés et publics.

M. Pierre-André Spahn se dit quelque peu ébahi que l'on dépose un postulat pour augmenter le nombre d'appartements à loyers modérés alors qu'on fait tout pour bloquer des projets à Clarens, plus spécialement à Gambetta, à cause d'une ruine qui n'a aucune valeur.

M. Spahn aimerait que l'on se souvienne que dans le quartier des Vaudrès, dans l'avenue Mayor-Vautier, il y a énormément d'immeubles locatifs dont les loyers ne sont pas très élevés, il en est de même à Territet et à Chernex. Aujourd'hui, sur la commune de Montreux, nous avons une capacité de loyers modérés qui est assez énorme.

Dès lors, M. Spahn invite l'assemblée à refuser ce postulat.

M. Emmanuel Gétaz rappelle qu'il s'est expliqué sur le titre du postulat. On verra bien quand on aura révisé l'ensemble du potentiel des parcelles en question sans forcément reconstruire « Les Iris ».

Ce qui intéresse le plus M. Gétaz est d'obtenir un inventaire et il se réjouit d'entendre le postulat de M. Mark car il lancera peut-être les bonnes pistes. L'important étant de se fixer un objectif afin de lutter contre la spéculation qui fait que nous n'avons que des appartements à loyers élevés qui se construisent au centre-Ville ou au bord du lac.

M. Alexandre Staeger désire attirer l'attention de M. Spahn sur la situation des jeunes à Montreux. Ces derniers rentrent dans la vie active et quittent le domicile familial. Ils ont alors besoin de trouver un appartement à prix abordable. Grand nombre d'entre eux ont dû quitter la Commune ne trouvant pas de logement à prix abordable.

D'autre part, M. Staeger relève qu'il n'y a pas beaucoup de postulats qui donnent des pistes concrètes. Ce n'est pas le but d'un postulat d'être trop fermé puisqu'il laisse une marge de manœuvre à la Municipalité. C'est dans cet esprit que M. Gétaz a rédigé ce postulat que M. Staeger encourage à adopter.

M. Caleb Walther ne sait vraiment pas ce que l'on va accepter. Si M. Gétaz veut savoir quelle est la situation actuelle et les appartements propriété de la commune, il y a la question écrite ou l'interpellation faite pour ça.

M. Pierre Rochat pense que M. Gfeller devrait se rappeler de son intervention sur la nécessité d'être moins conciliant sur le choix des titres. En l'occurrence, soyons fermes et sévères : Le titre ne correspond pas au contenu donc renvoyons simplement l'objet. Tous partis confondus sont d'accord qu'un parc de logements à loyers abordables doit être développé. Il y a en plus une commission du logement qui peut se réunir pour assurer une appréciation de la situation.

M. Emmanuel Gétaz maintient qu'il faudra réfléchir à toute la parcelle y compris celle des Iris et que l'on verra bien, à la fin, s'il y a des propositions d'appartements à loyers abordables.

M. Gétaz précise encore qu'intervenir directement ne veut pas dire intervenir seul. La commune peut intervenir de manière indirecte et parfois, vis-à-vis de son propre patrimoine, elle pourrait agir d'une manière directe. M. Gétaz rappelle qu'il est partisan des solutions publiques privées.

M. Olivier Gfeller précise à M. Rochat que lors de son intervention, il a expliqué que souvent nous étions très souples avec nos propres textes mais il n'a pas appelé à être beaucoup plus rigoureux. M. Gfeller pense que M. Rochat l'a mal compris et mal entendu, il lui propose pour la prochaine campagne d'éviter le slogan « A l'écoute des Montreusiens ».

M. Caleb Walther relit quelques passages du postulat. Donc il maintient que s'il faut éviter de lire le titre et de ne pas tenir compte de certains passages de ce postulat, il n'a plus lieu d'être. Il refusera sa prise en considération.

M. Pierre-André Spahn précise que l'on vote un texte et son contenu et pas ce qui s'est dit ce soir dans la salle.

La parole n'est plus demandée.

Le Conseil communal de Montreux décide par 31 NON, 24 OUI et 16 absentions :

de refuser la prise en considération du postulat de M. Emmanuel Gétaz « Pour augmenter le nombre d'appartements à loyers abordables, commençons par reconstruire "Les Iris" ».

9.10. chargée de l'examen de la prise en considération ou non du postulat de M. Emmanuel Gétaz « Pour que nos géants culturels n'aient plus des pieds d'argile, renforçons leur fonds propres » (rapp. : M. Franco Meichtry)

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Emmanuel Gétaz explique que lorsqu'il a cherché le titre de son postulat, il a choisi l'image des colosses aux pieds d'argile car il croit sincèrement qu'elle reflète la situation de nos principales institutions culturelles.

Des géants, qui ont l'air si forts, présents depuis si longtemps, et l'on s'imagine qu'ils seront toujours là. Mais leur base, peu visible, est fragile car qui se soucie du capital d'une fondation culturelle ? On pense généralement à la programmation, au nombre de visiteurs ou de membres bénévoles du staff pour juger du dynamisme d'une institution culturelle tout comme on observe aussi le nombre de sponsors.

Pourtant l'histoire montre que ces institutions, dans certaines circonstances, peuvent se trouver emportées par des tempêtes imprévues et soudaines. M. Gétaz rappelle l'histoire tempétueuse du Septembre musical à une certaine période.

Recapitaliser les fondations avec des garanties minimales comme indiqué dans son postulat et comme spécifié dans le rapport de la commission, c'est faire un pari optimiste sur l'avenir mais aussi assurer les arrières touristiques et économiques de Montreux et de ses places de travail.

Notre santé financière nous donne les moyens de nous renforcer. Les moteurs que sont nos grandes institutions culturelles sur le plan économique, médiatique mais aussi de la solidarité grâce au bénévolat peuvent être renforcées grâce à une capitalisation. Il s'agit d'une action unique que nous pouvons certainement nous permettre.

Enfin, la décision positive prise tout à l'heure pour la modernisation de l'Auditorium Stravinski qui est le contenant, sera d'autant plus cohérente si l'on renforce aussi le contenu, à savoir les événements culturels qui s'y déroulent.

M. Jean-Marc Forclaz rappelle qu'il avait demandé à M. Gétaz de retirer son postulat lors du dernier conseil. Ceci justifié dans la mesure où nous savons que la Municipalité travaille déjà sur un préavis. Il s'agit d'une perte de temps les démarches étant en cours. On enfonce donc des portes ouvertes.

M. Aurelio Mastropaolo déclare ses intérêts : il était organisateur de manifestations culturelles et souhaite le redevenir. Probablement qu'un géant a des pieds d'argile, il pense particulièrement au septembre musical, au Montreux Jazz Festival, au Montreux Comedy Festival (dont au passage M. Mastropaolo regrette l'anglicisation de son nom qui ne sied pas à une ville qui héberge le sommet de la Francophonie). Il invite ensuite l'assemblée à refuser ce postulat qui prive nombre de petites associations culturelles de fonds précieux pour leur fonctionnement.

M. Pierre Rochat relève qu'il est tout à fait évident, vu l'excellente santé financière de notre commune, que l'on se préoccupe de la santé de nos institutions culturelles et que l'on participe d'une manière ou d'une autre à leur consolidation. Cette

proposition de M. Gétaz est intéressante et intelligente d'autant plus qu'elle rejoint une préoccupation municipale.

Cela dit, M. Rochat émet quelques appréciations sur la problématique de différents points qui devront être très bien réglés vu que cela touche des fondations. Il faudra être très attentifs à la rédaction du contrat de prestations et y voir comment intégrer une éventuelle dotation. Attentifs également à la mise en place du système de contrôle interne. Réfléchir à la question du contrôle municipal avec éventuellement la présence municipale dans les organes tenant compte du fait que cela peut être à double tranchant. Bien régler la problématique du fonctionnement de la gouvernance. Réfléchir aussi à la question du capital bloqué.

Encore une fois, M. Rochat est plutôt favorable et la Municipalité fait bien d'étudier cette question. Si M. Gétaz rejoint cette analyse, c'est intéressant mais soyons très attentif au système. M. Rochat invite ensuite l'assemblée à soutenir ce postulat.

M. Grégoire Furrer est bien entendu favorable à ce postulat. Il se réjouit que la Municipalité vienne rapidement avec un préavis. Il partage les préoccupations de M. Rochat. Il aimerait simplement rappeler que pour augmenter le capital d'une manifestation, on fait appel à des donateurs privés qui sont difficiles à convaincre ou alors on fait du bénéfice afin de mettre de l'argent de côté pour créer un capital.

Malheureusement, la situation économique telle qu'elle est aujourd'hui dans le monde de l'organisation d'événements est extrêmement tendue. Faire des bénéfices c'est vraiment très utopique. Le seul élément moteur d'une recapitalisation pour une fondation ce sont les pouvoirs publics dans un esprit de partenariat incitatif sans aller non plus trop loin dans les contrôles qui sont déjà assez stricts.

En ce qui concerne le Comedy Festival, M. Furrer fait le pari qu'avant la fin de la prochaine législature, le mot « comedy » sera dans le dictionnaire francophone.

M. Emmanuel Gétaz répond à la préoccupation qui consiste à opposer les grandes manifestations aux petites. Sa proposition ne les oppose justement pas. Les petites organisations culturelles n'ont pas besoin d'un grand capital et ne sont pas dans cette problématique économique. Si M. Gétaz avait proposé d'augmenter massivement les subventions des grandes institutions cela aurait certainement été au détriment des plus petites. Là il s'agit d'une recapitalisation, un geste unique lié à des contrôles.

La parole n'est plus demandée.

Le Conseil communal de Montreux décide à une large majorité moins quelques avis contraires et abstentions :

d'accepter la prise en considération du postulat de M. Emmanuel Gétaz « Pour que nos géants culturels n'aient plus des pieds d'argile, renforçons leur fonds propres » et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

10. PREAVIS DE LA MUNICIPALITE :

10.1. sur la rémunération et les indemnités diverses des membres du Conseil communal pour la législature 2011 – 2016 (23/2010)

La parole n'est pas demandée.

La commission suivante examinera ce préavis :

Présidence UDC : M. Salvatore Giannone

Membres Mmes et MM.: Madeleine Müller, Irina Gote, Denis Golaz, Francis Brühlart, Christophe Privet, Yanick Hess, Yann Krebs, Bernard Tschopp.

**10.2. sur la fixation du taux d'activité, de la rétribution et des indemnités diverses de la Municipalité pour la législature 2011 – 2016 (27/2010)
La discussion est ouverte**

M. Olivier Gfeller précise que les commissaires socialistes déposeront un amendement au point 2 des conclusions. En effet, ils souhaitent fixer le taux d'activité à 100% pour la charge de Syndic. Il est souhaitable que les autorités soient indépendantes de tout lobby et qu'une personne élue puisse se consacrer pleinement à la Commune.

A titre personne, M. Gfeller se dit en faveur d'une Municipalité à 5 personnes à 100%.

M. Olivier Mark informe que la proposition des socialistes lui fait peur. Il nous faut une Municipalité en contact avec les réalités sociales, l'économie. L'indépendance est à géométrie variable.

M. Olivier Gfeller précise que le Syndic est à 100% actuellement, il ne faut pas se leurrer. Quant au 100% pour les Conseillers municipaux c'était dans l'optique d'une Municipalité à 5, ce qui n'est pas encore d'actualité.

La parole n'est plus demandée.

La commission suivante examinera ce préavis :

Présidence ML : M. Alexandre Staeger

Membres MM.: Franco Meichtry, Olivier Blanc, Christian Bécherraz, Domenico Silleri, Anthony Huys, Pierre-André Spahn, Rolf Gosewinkel, Francis Gonzalez.

10.3. sur l'octroi d'un crédit de Fr. 1'100'000.-- pour remplacement les transformations et l'extension du bâtiment de l'établissement horticole de la Karma à La Tour-de-Peilz (30/2010)

La parole n'est pas demandée.

La commission suivante examinera ce préavis :

Présidence SOC : M. Christian Bécherraz,

Membres Mme et MM.: Juliane Baumann, Caleb Walther, Daniel Manzini, Anthony Huys, Jean-Pierre Buholzer, Jean-Marc Forclaz, Patrick Aubort, Charles Meichtry.

10.4. sur l'octroi d'un crédit de Fr. 960'000.— pour remplacement du couvert existant par la création d'un couvert sécurisé et d'une zone de stockage de matériels fermée en partie inférieure pour la voirie communale de Chailly/Montreux (31/2010)

La parole n'est pas demandée.

La commission suivante examinera ce préavis :

Présidence PLR : M. Olivier Mark

Membres MM.: Edgar Schneider, Stéphane Barbey, André Groux, Christian Bécherraz, Olivier Gfeller, Jean-Pierre Buholzer, Julien Chevalley, Jean-Pierre Schmid.

10.5. relatif à l'élaboration d'un diagnostic communautaire pour l'amélioration de la qualité de vie des aînés à Clarens (32/2010)

La discussion est ouverte.

Mme Sabine Leyvraz déclare que le groupe socialiste désire attirer l'attention de l'assemblée sur l'importance d'un tel projet à Clarens.

Le parti socialiste avait organisé un débat public sur le thème « Se parler à tout âge » au mois de mai de cette année. Un membre de Pro Senectute Vaud était venu présenter les différentes étapes d'un diagnostic communautaire en prenant comme exemple un quartier de la ville d'Yverdon.

Dans le cadre du projet urbain, Clarenssemble, l'élaboration d'un diagnostic communautaire pour l'élaboration de la qualité de vie des aînés à Clarens revêt toute son importance. En effet, le travail social de proximité permettrait de cibler précisément les besoins de nos aînés en leur permettant de s'exprimer et cela permettrait également aux individus de se rencontrer et de créer des liens extrêmement importants pour nos aînés souvent isolés.

C'est pour ces raisons que le parti socialiste se réjouit d'étudier ce préavis en commission.

La commission suivante examinera ce préavis :

Présidence SOC : Mme Jacqueline Pellet

Membres Mmes et MM.: Madeleine Müller, Sabine Leyvraz, Marie-Claire Fauconnier, Sophie Desbaillet, Jean-Daniel Rochat, Marcel Riedo, Jean-Pierre Buholzer, Charles Meichtry.

10.6. sur la modification des statuts de Sécurité Riviera afin d'intégrer l'ORPC Riviera dans l'Association de communes (33/2010)

La parole n'est pas demandée.

La commission suivante examinera ce préavis :

Présidence PLR : M. Pierre Rochat

Membres Mme et MM.: Coralie Dumoulin, Franco Meichtry, Yves Laurent Kundert, Alain Melly, Dino Tarussio, Jean-Jacques Kiala, Alexandre Staeger, Rudolf Thomann.

11. PREAVIS ET RAPPORTS DE LA MUNICIPALITE :

11.1. sur l'adaptation du règlement sur les pensions de retraite des membres de la Municipalité du 7 septembre 1977 (28/2010)

11.2. en réponse à la motion de M. Pierre-André Spahn « Modification du règlement fixant les conditions du droit à la retraite de municipaux » (24/2010)

11.3. en réponse au postulat de M. Bernard Tschopp intitulé : « Combien valent les engagements de retraite qu'a pris la commune ? » (29/2010)

Note : Ce préavis et ces rapports seront étudiés par une même commission ad hoc, vu la proximité de leur matière.

La discussion est ouverte.

M. Olivier Blanc s'exprime en particulier sur le point 11.1. Les Verts ne sont pas convaincus par le projet qui nous est soumis. Il reprend et met à jour le règlement actuel alors que celui-ci présente de nombreux défauts.

D'abord, l'idée de ne verser qu'une pension générale est une in équité. Imaginons qu'une personne ne puisse plus, pour des raisons de santé, assumer sa charge de Municipal sans pour autant être invalide, cette personne perdra la plus grande partie de son droit à des prestations de vieillesse.

On peut aussi penser à une personne entrée en cours de législature et qui n'est pas réélue, là aussi la personne en question perdra l'essentiel de ses droits à ces prestations. Il en irait de même d'un Municipal que son parti refuserait de représenter.

On peut aussi s'étonner que l'on touche une retraite autant élevée après seulement 12 ans d'activité. Cela déroge à toutes les règles usuelles. Il y a une vie professionnelle avant, pendant et souvent après le mandat municipal.

Il vaudrait mieux renoncer à un tel système et opter pour une prévoyance normale, fondée sur la capitalisation et garantir bien sûr un libre-passage intégral. Il va de soi que dans un tel cas, il faudrait augmenter l'indemnité des municipaux et bien sûr leur participation à la prévoyance. Un tel système serait plus prévoyant et équitable.

La commission suivante examinera ce préavis et ces rapports :

Présidence des Verts : M. Olivier Blanc

Membres Mmes et MM.: Claire-Lise Gudet, Juliane Baumann, André Groux, Domenico Silleri, Olivier Gfeller, Pierre-André Spahn, Charles Meichtry, Bernard Tschopp.

12. RAPPORTS DE LA MUNICIPALITE :

12.1. concernant la proposition de M. Daniel Manzini demandant la modification du règlement communal visant à interdire à la Municipalité toute possibilité de financement de campagne de propagande en relation avec des votations populaires (22/2010)

La discussion est ouverte.

M. Michel Zulauf espère que la commission examinera ce rapport d'une façon critique car il s'agit d'un très mauvais rapport. Il est rempli de fautes et, d'autre part, il y a des paragraphes parfaitement incompréhensibles. Au lieu d'argumenter le fond en terme d'opportunité, on argumente uniquement en terme de compétence ce qui est grave.

M. Daniel Manzini souhaite que les membres de la commission puissent obtenir tous les documents cités en marge du rapport municipal avant la commission.

La commission suivante examinera ce rapport :

Présidence UDC : M. Franco Meichtry

Membres Mmes et MM.: Caleb Walther, Daniel Manzini, Dino Tarussio, Christian Bécherraz, Jean-Pierre Buholzer, Yann Krebs, Rolf Gosewinkel, Patrick Groguz.

12.2. en réponse à la motion transformée en postulat de M. Salvatore Giannone « Amendes d'ordre et Festivals » (25/2010)

La parole n'est pas demandée.

La commission suivante examinera ce rapport :

Présidence SOC : M. Denis Golaz

Membres Mmes et MM.: Salvatore Giannone, Ludwig Lemmenmeier, Anthony Huys, Marcel Riedo, Christophe Privet, Pierre-André Spahn, Bernard Tschopp, Lionel Winkler.

12.3. en réponse à la motion (ancienne) de Mme Jacqueline Pellet intitulée : « Pour des quais sans voitures » (34/2010)

La parole n'est pas demandée.

La commission suivante examinera ce rapport :

Présidence ML : Mme Claire-Lise Gudet

Membres Mmes et MM.: Juliane Baumann, Madeleine Müller, Jacqueline Pellet, Olivier Gfeller, Jean-Jacques Kiala, Heinz Schoeneich, Nicolas Gudet, Francis Gonzalez.

13. DEVELOPPEMENT D'UNE MOTION ET DES POSTULATS SUIVANTS :

13.1. postulat de M. Jean-Pierre Buholzer « Montreux – Plage : du rêve à la réalité. »

Retiré.

13.2. postulat de M. Christophe Privet « Pour Montreux, réagir aujourd'hui, c'est penser à demain »

M. Christophe Privet donne lecture de son postulat :

« Il y a quelques mois, je me suis rendu chez le médecin afin de faire mon bilan de santé. Je rassure de suite certains membres de ce Conseil, je suis en parfaite santé. Donc je ne devrais pas passer l'arme à gauche ou à droite prochainement (sic)

Ceci dit, mon médecin a profité de cet instant pour le faire part d'un autre bilan de santé, qui a de suite suscité chez moi et j'en suis sûr, il en sera de même pour vous, une forte inquiétude.

Il m'a parlé d'un patient, qui a de plus en plus de mal à respirer, ce dernier fait de plus en plus de crise d'asthme, particulièrement en saison d'hiver et d'été.

Ce patient produit énormément de LDL, à savoir du mauvais cholestérol et ce, année après année. Un scanner de ses artères a mis en évidence ce problème. Le problème selon mon médecin, c'est que si rien n'est entrepris « dans les 5 prochaines années », il existe pour ce patient un fort risque d'athérosclérose qui peut entraîner une crise cardiaque ou même la mort subite.

Et enfin, la perte inexorable de ses globules blancs s'observe dans de nombreuses affections. Mais la liste étant particulièrement longue, il est impossible ce soir de donner la définition de chaque maladie.

Ce patient, c'est notre ville, Montreux !

La crise d'asthme est l'inexorable augmentation de la pollution au centre ville, due à la dizaine de milliers de véhicules qui transitent sur l'axe cantonal ! Cette pollution augmente particulièrement l'été et l'hiver, en premier lieu par la surcharge de trafic à cette période et ce phénomène est aggravé en second lieu par les différentes conditions météorologiques.

Le mauvais cholestérol, c'est encore la circulation routière. Notre axe principal, Clarens – Territet n'est plus adapté au trafic d'aujourd'hui. Il existe le long de ce

tronçon des artères qui se rétrécissent et posent des problèmes de fluidité. C'est un phénomène exponentiel, les problèmes de fluidité augmentent inexorablement la pollution.

Les globules blancs se sont les visiteurs, les commerçants, les hôteliers, les restaurateurs, les entreprises et enfin nos concitoyens.

Les commerçants vitaux quittent de plus en plus le centre-ville, remplacés par des agences immobilières. Les hôteliers et restaurateurs rêvent de faire de Montreux, une riviera bis, sans axe routier majeur qui coupe l'accès au lac et qui génère une forte pollution sonore et visuelle. Les entreprises, qu'elles soient locales, nationales ou internationales, cherchent un cadre idéal afin de satisfaire leurs collaborateurs et enfin les citoyens montreusiens ne seraient pas opposés à ce que leur ville retrouve un cadre de vie des plus agréables tout au long de l'année !

Mais voilà, il n'existe pas, selon mon médecin, un médicament qui puisse en quelques années résorber dans difficulté ces différents symptômes inquiétants !

Il n'y a pas de solution toute faite et il sera nécessaire que chaque représentant, à savoir la Municipalité, le Conseil communal et les différents représentants, hôteliers, restaurateurs, citoyens fassent preuve d'imagination et surtout de caractère pour combattre et terrasser l'ensemble des symptômes décrits plus haut.

Voici en quelques lignes, les éventuelles solutions qui pourraient nous mettre sur la piste d'une reprise en main de la santé de notre ville !

Création d'un tunnel de transit et ou de voies de contournement, les lieux de départ et d'arrivée sont à définir. Idée qui a déjà été proposée dans le passé par plusieurs collègues dont M. Olivier Mark qui en novembre 2007 a déposé avec succès un amendement lors de l'attribution du crédit d'étude au préavis de la Rouvenaz.

Mais sincèrement en relisant les archives et les déclarations de notre ancien municipal en charge de l'urbanisme, je m'inquiète de savoir, s'il sera véritablement répondu au travers du préavis de la Rouvenaz à la problématique d'un tunnel de transit au centre-ville. La somme engagée par notre Conseil soit de CHF 270'000.-, laisse peu de marge, semble-t-il pour l'étude sérieuse d'un tel ouvrage et de ses conséquences pour une ville comme Montreux !

Une autre piste vient de faire jour, et je remercie encore notre Président d'avoir accepté de repousser à ce soir la lecture de mon postulat, car j'attendais depuis plusieurs semaines, avec impatience, une décision du Tribunal fédéral.

Quelle est-elle ?

Suite à une décision des autorités bernoises de limiter un axe principal à 30 km/h, le TF a été amené à trancher si cette décision était légale. Et effectivement, nos juges fédéraux considèrent que la limitation à 30 km/h, n'est pas limitée aux quartiers d'habitation. Elle peut s'appliquer aux axes routiers importants, tels que les routes principales et les routes dites de grand transit.

Alors maintenant, imaginez l'idée suivante ;

Un tunnel à deux voies sous notre ville, équipé de puissants filtres à air, relié à nos parkings existants, laissant ainsi la possibilité de s'arrêter au centre-ville ou alors de faire la traversée de notre ville de manière fluide en limitant l'impact de la pollution et sans bruit pour la surface.

Au-dessus du tunnel, si ce dernier suit le tracé actuel de la route cantonale, imaginez une route limitée à 30 km/h avec de nombreux obstacles urbanistiques, laissant ainsi la priorité avant tout aux piétons, tout en laissant la liberté aux chalands ou aux camions de livraison d'avoir facilement accès aux hôtels, aux commerces, aux restaurants, aux entreprises... Il deviendra ainsi possible, lors de manifestations importantes telles que le Montreux Jazz Festival, le marché de Noël, par exemple, de fermer la circulation sur cet axe à certaines heures, voire durant plusieurs jours avec des aménagements dans la journée.

Pour reprendre un terme de mon collègue Olivier Mark lorsque ce dernier a défendu son amendement pour le crédit d'étude de la Rouvenaz, utopiste comme projet, comme idée ?

Ce sera à vous, Madame et Messieurs les Municipaux, Chères et Chers collègues de répondre à cette question en commission. Je souhaite partager avec vous cette vaste réflexion qui va remettre en excellente santé notre ville : Montreux !

Je demande que le présent postulat soit transmis à une commission pour étude et rapport. »

Ce postulat sera transmis à une commission lors de notre prochaine séance.

M. Caleb Walther rappelle à M. Privet qu'il y a une motion de M. Forclaz, en cours, qui demande exactement la même chose. Cela risque de faire doublon.

13.3. postulat de Mme Jocelyne Bouquet « Afin d'assurer la qualité de la vie à Chernex, réalisons la zone 30 km/h (et même 20 km/h aux endroits sensibles) maintenant et trouvons des solutions pour garantir la sécurité des piétons et le parcage des voitures »

Mme Jocelyne Bouquet donne lecture de son postulat :

« La population du village et aux alentours est en constante augmentation. Les conséquences sur le volume du trafic routier sont non négligeables. Les infrastructures du village, ne permettent pas d'absorber l'augmentation continue de la circulation. Il eut fallu adapter les infrastructures routières et piétonnières avec les autorisations de construire. Aujourd'hui la situation est critique. Elle nécessite rapidement des corrections en vue de maîtriser le flux de circulation et garantir le cheminement et la sécurité des piétons.

Le plan directeur communal (PDCom) datant de 2001, présente des scénarios du développement de la commune. En son chapitre 8, consacré aux transports, on trouve notamment des objectifs permettant la maîtrise du développement de la commune, la protection des quartiers d'habitation contre les nuisances du trafic, des conditions de cheminement confortables et sûres, ainsi qu'une politique de stationnement adaptée aux besoins des divers utilisateurs.

Le PDCom comprend également un schéma directeur des transports individuels datant de novembre 1998. Ce schéma propose pour Chernex une zone 30 km/h généralisée qui s'étend pour **l'axe ouest-est**, de la route de Fontanivent à hauteur de l'ex-dépôt Kramer, jusqu'à la jonction entre la route de l'Arzillière et la route de Sonzier, et, pour **l'axe nord-sud**, de la route de Fontanivent à la route de Chaulin après les ateliers du MOB.

Ainsi, la zone 30 km/h est incontournable et doit être réalisée maintenant. Aux endroits sensibles tels que la rue du Vieux Four, la limitation est à abaisser à 20 km/h. Une même priorité est à donner à la construction du tronçon manquant du trottoir sur la route de Chaulin entre la gare et les immeubles Coteau Riviera ainsi qu'à l'aménagement d'un trottoir et une modération importante de la vitesse à la route de Sonzier. Ces réalisations sont capitales pour la sécurité des piétons et la qualité de vie au village.

Le réseau piétonnier et le parcage au centre du village nécessitent une recherche et une application de solutions. La fiche no 4 des éléments du patrimoine du PDCom donne une piste idéale pour le parcage.

Je vous remercie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre en considération ce postulat et de le transmettre à une commission pour étude et rapport.

Si mon postulat est pris en considération, je demande à la Municipalité, (selon l'art. 33 de la Loi sur les communes), d'y répondre d'ici la fin de cette année politique (séance du conseil de juin 2011) au plus tard. »

Ce postulat sera transmis à une commission lors de notre prochaine séance.

13.4. postulat de Mme Irina Gote « Pour la création d'appartements protégés pour nos aînés, notamment sur le site de l'Hôpital de Montreux »

Mme Irina Gote donne lecture de son postulat :

« En Suisse si le 90% de la population des personnes âgées vit à la maison jusqu'à un peu plus de 80 ans, la question du maintien de l'indépendance se pose à partir de cet âge. Et puisque cette tranche de la population est en constante augmentation, il est clair que nous sommes en présence d'un vrai phénomène de société.

Dès lors, un appartement protégé s'adresse à toute personne qui nécessite un environnement sécurité et adapté à un problème de mobilité. Ainsi beaucoup de petits détails sont pris en considération afin de maintenir l'indépendance du locataire. Dans la mesure du possible les immeubles sont construits à proximité d'un EMS. Les assurances AVS, AI et les Prestations Complémentaires (PC) entrent en matière pour une aide à ce type de logements.

Aujourd'hui les communes comme le canton reconnaissent l'utilité des appartements protégés comme des alternatives aux EMS, option intermédiaire beaucoup moins onéreuse pour la société.

A titre d'exemple, pour le privé, une chambre à un lit en EMS coûte entre Fr. 40'000.— et Fr. 80'000.— par année, contre Fr. 12'000.— pour un appartement protégé de 1,5 pièces.

D'ici à 2015, le canton de Vaud compte investir plus de 635 millions pour la construction et la transformation de 1'700 lits. Ce dernier compte à ce jour 32 immeubles proposant plus de 1'000 logements de 2,5 à 3,5 pièces. 39 autres projets sont en cours de réalisation. Ces chiffres sont tirés du large inventaire lancé par le chef du département des affaires sociales, M. Pierre-Yves Maillard et celui de l'économie, M. Jean-Claude Mermod. Pour ces conseillers d'Etat, les logements protégés constituent le troisième pilier de la politique médico-sociale. Ils complètent les deux autres qui sont les établissements médico-sociaux et les services de soins à domicile.

A Montreux, ville où les EMS dits de luxe sont en nombre, le logement en appartement protégé serait également une excellente alternative pour nos aînés.

Ainsi, par le biais de ce postulat, je souhaiterais que la Municipalité dresse le bilan et fasse un état des lieux de la situation dans ce domaine, sur le territoire de notre commune. Je pense qu'une analyse détaillée des besoins en matière de logements de la tranche de population concernée, serait également une bonne chose.

D'autre part, je souhaiterais que la commune prenne des mesures incitatives quand à la favorisation de l'implantation et la création d'appartements de ce type, Dans cette optique, il faudrait analyser la faisabilité de tels projets sur les différentes parcelles qui sont propriété communale et cela bien entendu dans le cadre d'un partenariat public-privé.

Pour conclure, je demande que mon postulat soit renvoyé en commission pour étude et rapport. »

Ce postulat sera transmis à une commission lors de notre prochaine séance.

14. DEVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET REPONSES DE LA MUNICIPALITE.

14.1. réponse à l'interpellation de M. Rudolf Thomann « problèmes de circulation à Chernex, à quand des améliorations ? »

M. Rudolf Thomann remercie la Municipalité de sa réponse, qui cependant ne le satisfait que partiellement.

Il constate que la construction d'un trottoir à la route de Chaulin, partie inférieure, est prévue vers 2012, pour autant que les procédures suivent un rythme normal. On peut en douter, vu que certains propriétaires sont peu disposés à céder les terrains nécessaires.

Il est regrettable que le trottoir de la partie supérieure ne soit pas prévu, car ce tronçon est très dangereux pour les piétons.

Il serait fort utile de pouvoir disposer d'un trottoir au moins jusqu'au débouché du sentier de Chaulin. Je rappelle que de nombreuses familles avec enfants habitent dans ce secteur.

Malheureusement, le carrefour Zéphire/Chaulin est aussi en attente, malgré les nombreux camions et croisements dangereux.

Quant à la route de Sonzier, il est regrettable qu'elle se trouve dans la colonne des investissements non planifiés. Je souhaiterais au moins que le tronçon situé entre le village de Sonzier et le débouché du Chemin du Blanc soit réalisé. Cela permettrait de joindre le village de Chernex via le Chemin du Blanc.

Ceci dit, c'est donc avec intérêt que M. Thomann attend les conclusions du rapport qui devrait être présenté d'ici la fin de l'année.

Comme il l'a indiqué dans son interpellation, la mise à jour de l'infrastructure devrait se faire en parallèle à l'urbanisation. Force est de constater que cela n'a pas été réalisé, et à ce jour, on a pris d'importants retards.

Selon l'adage, gouverner c'est prévoir, M. Thomann propose que la planification soit reprise, notamment au vu du Plan directeur communal et du PGA, de manière à éviter les mêmes problèmes à l'avenir.

14.2. réponse à l'interpellation de Mme Jocelyne Bouquet « Information sur la circulation à Chernex »

La parole n'est pas demandée.

14.3. réponse à l'interpellation de M. Alexandre Staeger « Montreux Jazz

M. Alexandre Staeger remercie tout d'abord la Municipalité pour sa réponse écrite relativement détaillée. Il souhaite toutefois relever les points suivants :

- Quant à la réponse à sa deuxième question, M. Staeger aimerait juste savoir ce que sont les zones périphériques du Montreux Jazz Festival ?
- Il salue la réouverture des WC publics qui avaient été fermés dans la zone autour du Montreux Jazz Festival, notamment ceux qui sont sur l'avenue des Alpes près du giratoire.
- Il remercie la Municipalité d'être entrée en matière sur un certain nombre de propositions. Il soulève tout de même le problème de bouteilles en verre qui sont achetées en dehors du Montreux Jazz Festival et que l'on retrouve cassées sur la chaussée, de même que les personnes qui squattent les cours d'immeubles privés pour continuer à faire la fête au lieu de rester sur les espaces publics.

M. le Président donne ensuite la parole à M. Privet.

M. Christophe Privet note une fois de plus que notre règlement communal n'est malheureusement pas respecté par la Municipalité.

En effet, lors du dernier Conseil, il avait déposé une interpellation au sujet de la loi sur l'harmonisation des registres, interpellation cosignée par plus d'une quinzaine de Conseillers communaux. Pour rappel, la Municipalité semble avoir passé outre le vote du Conseil communal.

M. Privet cite ensuite l'art. 82 al. 3 RCcom. Ce n'est pas la première fois que la Municipalité ne respecte pas ce règlement. La dernière fois, il a fallu plus de 6 mois pour obtenir une réponse à l'interpellation de M. Staeger au sujet des Bosquets de Fontanivent.

Il est parfaitement conscient que le Conseil d'Etat a ouvert une enquête en date de 27 septembre dernier à l'encontre de la Municipalité dans le cadre qui nous occupe mais il ne semble pas qu'il y ait un secret de l'enquête qui empêche la Municipalité à être transparente en répondant à cette interpellation. Cela d'autant plus que la Municipalité a été invitée à se déterminer d'ici demain, au plus tard, auprès du Conseil d'Etat.

M. Privet s'adresse ensuite à M. le Président afin qu'il fasse en sorte que l'ensemble de ce règlement soit respecté par les différents organes et il le remercie d'avance de bien vouloir le rappeler à la Municipalité.

M. Pierre Salvi, Syndic, a bien entendu M. Privet. Il aimerait dire au sujet de cette réponse, que ce que la Municipalité ne savait pas au moment du dépôt de cette interpellation c'est que M. Privet allait produire un signalement auprès du Conseil d'Etat pour dire à quel point la Municipalité de Montreux bafouait les décisions du Conseil communal, etc. Par voie de conséquence, quand la Municipalité recevra une information du Conseil d'Etat, elle renseignera le Conseil communal.

M. le Syndic en profite pour signaler que malgré les difficultés de circulation à Montreux, en cette année nous pouvons constater qu'il y a plus de nuitées dans les hôtels et qu'il y a au moins 10 entreprises internationales qui ont établi leur siège dans notre Commune.

M. le Président veillera à ce que la réponse soit apportée prochainement.

14.4. interpellation de M. Christian Bécherraz sur le NED

M. Christian Bécherraz donne lecture de son interpellation :

« Au début de cette année, la Commune de Montreux est devenue propriétaire de la parcelle HELD par un vote de notre Conseil.

Un des buts affichés par cet achat était notamment la sauvegarde du NED.

Aujourd'hui, force est de constater que la situation du NED n'a pas évolué ; le NED est resté fermé depuis le début de l'année, et il ne semble pas qu'une réouverture soit prévue à court terme.

Cette situation est vraiment regrettable, et va à l'encontre de ce qu'à souhaité notre Conseil.

Je souhaite, à titre personnel, que la musique et les jeunes de notre cité retrouvent rapidement le chemin du NED.

C'est pourquoi je me permets de poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. Quel est aujourd'hui la situation de l'association qui gère le NED ?
2. Une assemblée générale a-t-elle eu lieu cette année, et a-t-elle mis en place un comité capable d'assurer la gestion de l'association ?
3. Pourquoi le NED est-il toujours fermé ?
4. Qu'est-ce qui empêche sa réouverture et quelles démarches la Municipalité a-t-elle entrepris pour la rendre possible ?
5. Quand cette réouverture est-elle prévue ?
6. Est-ce qu'une programmation musicale a déjà été faite ?

Je remercie d'ores et déjà la Municipalité pour ses réponses. »

M. Laurent Wehrli, Conseiller municipal, répond de la manière suivante aux différentes questions :

Question 1 : M. l'interpellateur a parfaitement décrit la situation actuelle qui est plus que regrettable. La Municipalité le regrette tout autant et au-delà de nous, bien entendu les habitués du NED et tous ceux qui pourraient avoir eu le plaisir de se retrouver à cet endroit alors que la question de la localisation du NED et du problème de l'épée de Damoclès qu'il y avait par rapport à la fermeture est abandonnée grâce à la décision prise par le Conseil.

Question 2 : Une assemblée générale a siégé le 23 avril 2010. Un comité a été mis en place, maintenant la notion de « capable » permettrait à M. Wehrli que de répondre positivement aux questions suivantes.

Question 3 : La problématique est liée à un problème de personnes. Il y a un vif conflit de personne entre différents acteurs s'occupant du NED.

Question 4 : La Municipalité tente par plusieurs moyens de faire en sorte que ce comité se réunisse, que des gens se retrouvent, qu'il puisse y avoir une nouvelle assemblée générale permettant la suite de la mise en place.

Question 6 : Une programmation musicale sera mise sur pied quand le problème de conflit de personnes sera débloqué.

Question 5 : A ce jour pas de réouverture prévue mais M. Wehrli a posé un ultimatum afin que début novembre il y ait une séance claire et nette.

La Municipalité tient absolument à tout mettre en œuvre pour débloquer cette situation.

M. Christian Bécherraz remercie la Municipalité de ses réponses et il restera attentif à la suite des événements.

M. Emmanuel Gétaz rappelle qu'en juin 2009 le Conseil a refusé le postulat Buholzer qui proposait de prendre les décisions nécessaires au bon moment, c'est-à-dire avant que la machine associative du NED ne casse. Le rachat a été refusé en juin, il a été accepté in extremis juste avant la fermeture définitive du NED. Entre deux, le NED n'a évidemment plus pu programmer, a dû se battre, réunir des pétitions, etc. La machine s'est cassée à ce moment-là.

M. Pierre Rochat ne peut admettre l'interprétation comme quoi le rachat de la propriété Held a été réalisé pour sauver le NED. Il y a eu ces différentes évolutions qui ont fait que malheureusement le NED est dans cet état. La propriété Held a été achetée pour d'autres raisons.

M. Laurent Wehrli, Conseiller municipal, pense qu'il y a des interprétations différentes et pour certains ça pourrait s'appeler de la réécriture d'histoire.

14.5. interpellation de M. Daniel Manzini au sujet de la démission de M. Jean-Claude Doriot

M. Daniel Manzini donne lecture de son interpellation :

« La démission de Monsieur Jean-Claude Doriot comme Conseiller municipal nous a tous surpris, dans la mesure où, suite au jugement, ce dernier a affirmé dans les médias, que pour lui, une démission n'était toujours pas envisagée.

Dès lors, pour éviter tout malentendu et dans une volonté de transparence sur ce revirement inattendu, je souhaite poser les questions suivantes à la Municipalité :

- Quels sont les bases légales ou arrangements financiers qui ont été appliqués suite à la démission de M. Doriot ?
- Les conclusions du jugement auront-elles des influences sur les mécanismes de prestation de droit à la retraite de notre ancien Conseiller municipal ?

Je remercie par avance la Municipalité pour ses réponses. »

M. Pierre Salvi, Syndic, informe qu'une réponse circonstanciée sera formulée par écrit.

14.6. interpellation de Mme Irina Gote sur l'horaire des trains qui passent aux Avants

Mme Irina Gote donne lecture de son interpellation :

« J'ai été interpellée par des jeunes des Avants qui déplorent la suppression de leur train du matin par le MOB. En effet, le train de 06h10 n'existe plus depuis les Avants. Ainsi, les jeunes doivent dorénavant prendre celui de 05h44, puisque celui de 06h52, soit 42 minutes après le train supprimé, les fait arriver largement en retard sur leur lieu de travail ou à l'Université par exemple.

Et devoir prendre un train 26 minutes plus tôt, en semaine, c'est difficile ! Il s'agit d'une préoccupation qui d'ailleurs ne concerne pas que les jeunes mais bel et bien tous les habitants des Avants.

Le Conseiller communal Gétaz avait déjà interpellé sur cette question et je me permets de revenir sur le sujet en posant les questions suivantes à la Municipalité, puisque cette dernière est actionnaire de la société MOB :

1. La Municipalité est-elle au courant de la suppression du train de 06h10 au départ des Avants ?
2. Pourquoi ce train n'existe-t-il plus ?

3. La Municipalité a-t-elle entrepris toutes les démarches possibles auprès des différents acteurs afin de remettre ce train à l'horaire ?
4. Si oui, peut-on transmettre à ces jeunes et aux habitants des Avants qu'ils ont été entendus par notre Municipalité et qu'ils pourront bientôt reprendre le train de 06h10 ?

Je remercie d'ores et déjà la Municipalité pour les réponses qu'elle voudra bien nous apporter. »

M. Jacques Delaporte, Conseiller municipal, rappelle tout d'abord que les procédures de consultation des horaires sont des procédures fédérale et cantonale. En l'occurrence il s'agit du trafic régional donc c'est le canton qui prend les décisions en accord avec les entreprises concernées. Les communes sont bien entendu associées aux discussions et Montreux suit toujours ces dossiers de très près.

M. Delaporte précise ensuite que le train dont parle Mme Gote était à 06 h. 02 et que c'est depuis décembre 2008 que l'horaire a été avancé à 05 h. 44.

Les raisons sont diverses et les besoins ne sont pas forcément les mêmes sur une partie ou une autre de la ligne. Le choix a été fait de mettre ce train dans la cadence générale des trains du MOB ce qui permet d'avoir notamment une meilleure correspondance à Lausanne avec un train Interegio.

Il est évidemment difficile de satisfaire les différents usagers mais M. Delaporte est certain que si l'on remettait ce train à son ancien horaire, il y aurait d'autres mécontents.

M. Delaporte rappelle dans ce contexte que la Municipalité a pu obtenir, il y a deux ans, un train supplémentaire qui part à 08 h. 15 des Avants pour les élèves de 3^{ème} et 4^{ème} primaire qui sont scolarisés à Chernex.

M. Delaporte considère avoir ainsi répondu à cette interpellation.

M. Emmanuel Gétaz déclare tout d'abord qu'il est président de la société des intérêts des Avants et il remercie la Municipalité pour les efforts qu'elle fait pour renforcer autant que possible cette desserte. Cependant, en ce qui concerne cet horaire, il informe l'interpellatrice et la Municipalité, qu'avec une délégation de la SAI des Avants, il a rencontré la direction du MOB qui s'est déclaré ouverte d'étudier la réintroduction d'un train supplémentaire aux Avants aux alentours de 06 h. 00 sachant évidemment que tout ceci est soumis à des subventions.

14.7. interpellation de Mme Irina Gote sur les piliers publics

Mme Gote donne lecture de sa seconde interpellation :

« Cet été, en me promenant dans plusieurs lieux de la Commune, j'ai été très étonnée de ne pas voir figurer les décisions du Conseil communal sur les piliers officiels de la ville.

Par exemple, à Sonzier, il n'y avait qu'une seule page A4, qui ne contenait que quatre décisions, sur l'ensemble de celles prises par le Conseil communal dans sa séance du mois de juin. A Brent ou à Montreux-Centre, il n'y avait pour ainsi dire aucune information sur les décisions du Conseil.

J'estime qu'il est important, pour notre visibilité, d'informer chaque mois la population sur les décisions que nous prenons au Conseil. A l'heure où un groupe de travail se penche sur de nouveaux outils de communication, il serait bon d'utiliser correctement ceux qui sont déjà en place.

Aussi je me permets de poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. La Municipalité est-elle au courant que la mise à jour des informations fait défaut ou a pu faire défaut, notamment cet été ?
2. Qui est en charge de tenir à jour ces piliers ?
3. La Municipalité entend-elle remédier à ce manque de visibilité que cela induit pour notre Conseil en assurant la diffusion efficace de nos décisions ?

Je remercie d'ores et déjà la Municipalité de ses réponses. »

M. Pierre Salvi, Syndic, précise tout d'abord que ces panneaux, suivant où ils se trouvent, sont gérés avec la participation des représentants des villages. Il est évident qu'il incombe à l'administration d'afficher les décisions du Conseil communal soumises à référendum.

Il y a obligation d'avoir un panneau par Commune et Montreux en a plusieurs disséminés sur tout son territoire ce qui prend une matinée pour tous les compléter. Cette information détaillée relève de la politique de communication notamment du Conseil communal par rapport au respect de ses travaux, respectivement cela peut aussi incomber à la couverture médiatique.

M. le Syndic espère avoir ainsi répondu à cette interpellation.

Mme Irina Gote regrette que toutes les décisions prises, y compris celles qui ne sont pas soumises à référendum, ne soient pas affichées régulièrement. Elle ne peut donc que prendre acte de cette réponse.

14.8. interpellation de Mme Sabine Leyvraz intitulée : « Une Maison de quartier à Clarens, utopie ou réelle volonté politique ? »

Mme Sabine Leyvraz donne lecture de son interpellation :

« J'ai effectué une année de stage à l'Animation Jeunesse de la Commune de Montreux entre septembre 2008 et juillet 2009 et c'est dans ce cadre-là que j'ai eu le plaisir de participer aux toutes premières réunions en rapport avec la Fête des voisins ainsi qu'à la création du film « Interro-gration ». Nous sommes partis à la rencontre des habitants de la Commune, leur demandant quelle était leur vision de l'intégration des étrangers sur la Commune. Déjà durant l'hiver 2008-2009, certains habitants ont évoqué l'idée d'une maison de quartier à Clarens. Pour rappel, une maison de quartier est un lieu dans lequel les générations se mêlent, les cultures se mélangent. C'est un endroit de rencontre, propice à l'intégration des étrangers mais qui permettrait également aux différentes générations de se mélanger. Quelle belle image cela serait que de voir de jeunes écoliers participer à un atelier cuisine avec des résidents d'un EMS de la région ou alors d'entendre des mamans étrangères converser avec des mamans suisses. Apprendre à se connaître et une manière d'apprendre à se respecter.

Je pose donc à la Municipalité les questions suivantes :

- 1) La Municipalité a-t-elle le désir de créer une Maison de quartier à Clarens ?
- 2) Si oui, quelles sont les démarches entreprises jusqu'à ce jour et quel délai la Municipalité peut-elle donner pour la mise sur pied d'une Maison de quartier ?

Je remercie la Municipalité pour ses réponses écrites à mes questions. »

Mme Edith Willi, Conseillère municipale, précise que comme demandé par Mme l'interpellatrice, il lui sera répondu par écrit.

14.9. interpellation de Mme Sabine Leyvraz au sujet de la Commission consultative pour l'intégration

Madame Sabine Leyvraz donne lecture de sa seconde interpellation :

« Dimanche 12 septembre dernier, la Commission consultative pour l'intégration de la Commune de Montreux a animé le Marché couvert dans le but de faire se rencontrer des gens d'origines différentes autour d'une dégustation de spécialités culinaires.

Nous ne pouvons que saluer cette manifestation. Toutefois, j'ai été très surprise de ne recevoir une communication à ce sujet seulement quelques jours à l'avance, ce qui m'a posé problème. J'ai heureusement pu me libérer pour participer à cette manifestation.

Plus généralement, je déplore le manque de visibilité de cette commission et le manque d'informations sur les projets mis sur pied. En effet, dans le dernier numéro du « Vivre à Montreux », l'article consacré à cette manifestation était très petit. Je trouve dommage qu'une fête en l'honneur de l'intégration ait une si petite place dans ce Journal d'information communal.

C'est la raison pour laquelle je me permets de poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. Quels sont les projets en cours ?
2. A quelle fréquence la commission se réunit-elle ?
3. La Municipalité peut-elle fournir la liste actualisée de ses membres ?
4. Quel bilan la Municipalité tire-t-elle de la journée du 12 septembre ?
5. Et pour terminer, un rapport sur l'activité, l'efficacité et sur les difficultés rencontrées par la commission peut-il être présenté au Conseil, sachant que depuis sa création au début de la législature trop peu d'informations, à mon avis, nous sont parvenues ?

Je remercie la Municipalité pour les réponses écrites qu'elle voudra bien me fournir, et vous remercie pour votre attention. »

M. Pierre Salvi, Syndic, précise que comme demandé par Mme l'interpellatrice, il lui sera répondu par écrit.

14.10. interpellation de M. Patrick Aubort concernant l'école à journée continue

M. Patrick Aubort donne lecture de son interpellation :

« Des décisions cantonales ont été prises afin d'inciter les communes à mettre en place des solutions pour l'école à journée continue. Le canton de Vaud a donné un certain délai pour finaliser ces projets.

Mes questions sont :

- Où en sont les travaux de mise en place de l'école à journée continue ?
- A quel stade se trouve l'accueil parascolaire durant la pause de midi ?
- Où en est la mise en place de ces solutions dans les villages ?
- L'état d'avancement de tous ces projets est-il conforme aux délais cantonaux ?

Il peut être répondu par écrit à mes questions.

Je vous remercie de m'avoir écouté et d'avance, je remercie la Municipalité. »

Mme Edith Willi, Conseillère municipale, informe que la Municipalité répondra par écrit.

15. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

La parole est à qui veut la prendre.

M. Anthony Huys souhaite remercier Mme Edith Willi car à partir du 1^{er} novembre la région Glion – Caux aura à nouveau sa garderie d'enfants.

La parole n'est plus demandée.

M. le Président lève la séance à 23 h. 35.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président :

La secrétaire :

Guillaume WICHT

Françoise JORDAN